



SAÏD CHANEGRIHA : «NOUS N'AURONS AUCUNE TOLÉRANCE ENVERS LES BARONS DE LA DROGUE»

Page 2

COUR DE JUSTICE DE SAÏDA

**ABDERRACHID
TABI INAUGURE
LE NOUVEAU SIÈGE**

Page 2

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5033 | Mercredi 5 juin 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ÉVÉNEMENTS AU STADE
«HAMLAOUI»

LA FAF SÉVIT

Page 14

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

DIX PARTIS FORMENT UN BLOC POLITIQUE

Page 3



■ **SESSION DE FORMATION SUR
LE «JOURNALISME ÉCONOMIQUE»
LAAGAB PRÉSIDE
L'OUVERTURE**

Page 2

■ **STARTUPS
LANCEMENT DU CONCOURS
NATIONAL AGRITECH
CHALLENGE 2024**

Page 4

■ **CASNOS
LES PROFESSIONNELS
LIBÉRAUX INVITÉS
À RÉGULARISER LEUR
SITUATION**

Page 4

SAISON ESTIVALE



L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SERA « STABLE »

Page 4

COOPÉRATION ENTRE TROIS ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES ET L'AÉROPORT D'ALGER

Signature d'un accord

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a supervisé la cérémonie de signature d'un accord de coopération entre l'Université des Sciences et Technologies Houari Boumediene, l'École Supérieure d'Intelligence Artificielle, l'École Nationale Supérieure de Mathématiques et l'aéroport international d'Alger.

À cette occasion, le ministre a indiqué que « la relation entre les parties signataires de l'accord sera une relation basée sur le principe gagnant-gagnant entre l'université et la société de gestion des installations de l'aéroport d'Alger. »

Le ministre a également confirmé que l'Université algérienne a commencé à répondre aux besoins de son environnement économique et social, soulignant que « son département ministériel suivra de près cet accord afin d'assurer la mise en œuvre et l'amélioration de ses dispositions. »

COUR DE JUSTICE DE SAÏDA Abderrachid Tabi inaugure le nouveau siège

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a entamé, hier, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Saïda.

À l'occasion, le ministre a procédé à l'inauguration du nouveau siège de la Cour de justice et s'est enquis de l'activité judiciaire. Cette visite a été l'occasion pour le garde des Sceaux de rencontrer les juges, les magistrats, le personnel, les avocats et les assistants de justice.

CONFORMITÉ AUX LOIS SUR L'INFORMATION ET LA PRESSE ÉCRITE ET ÉLECTRONIQUE Le délai prorogé

Le ministère de la Communication a annoncé, hier mardi, dans un communiqué, qu'il a été décidé de proroger le délai de dépôt de leurs dossiers dans le cadre de la conformité aux dispositions de la loi 14-23 relative à l'Information et de la loi 19-23 relative à la presse écrite et à la presse électronique.

« Cette décision a été prise en raison de l'entame tardive du processus d'adaptation aux lois précisées », indique un communiqué du ministère de la Communication.

« Le ministère de la Communication informe tous les périodiques et journaux en ligne en état d'activité et qui ne se sont pas encore adaptés aux dispositions de la loi n° 23-14 régissant les médias et de la loi n° 23-19 relative à la presse écrite et électronique, qu'il a été décidé de proroger les délais de dépôt des dossiers », est-il mentionné dans le communiqué.

Le dossier complet doit être déposé en deux exemplaires à la Direction des médias, 7^e étage (07), bureau n° 701, ou par e-mail, rappelle, également, le communiqué du ministère. Dans son précédent communiqué, le ministère avait fixé à la date du 2 juin le dernier délai de dépôt des dossiers.

R. N.

SAÏD CHANEGRIHA : « Nous n'aurons aucune tolérance envers les barrons de la drogue »

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'État-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) a affirmé, hier à Constantine, que l'ANP restera sur ses gardes face à tous ceux qui soutiennent le fléau de trafic de stupéfiants de tout genre.

PAR CHAHINE ASTOUATI

« Au sein de l'Armée nationale populaire, nous accordons une importance particulière à la lutte contre ce phénomène pernicieux et nous n'aurons aucune tolérance envers ces barrons. Dans ce sens, nous continuerons à combattre vigoureusement tous ceux qui encouragent, soutiennent ou financent ce fléau néfaste, à travers le renforcement de nos dispositifs militaires et sécuritaires tout au long de nos frontières », a déclaré le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'État-major de l'Armée nationale populaire (ANP), en visite de travail et d'inspection à la Région militaire à Constantine.

« Notre pays confronté à des tentatives surnoisées de son inondation par les drogues et les stupéfiants de tout genre »

Lors d'une rencontre d'orientation avec les cadres et les personnels de la Région, le Général d'Armée a prononcé une allocution qui a été suivie par visioconférence par l'ensemble des unités de la Région, dans laquelle il a « mis en garde contre la tendance haussière du phénomène de trafic de stupéfiants de tout genre vers notre pays. »

« Parmi les menaces les plus sérieuses auxquelles notre pays se trouve confronté aujourd'hui figurent les tentatives surnoisées de son inondation par les drogues et les stupéfiants de tout genre, et



ce, dans l'objectif de porter atteinte à la santé physique et psychologique des forces vives de la nation, la jeunesse en l'occurrence, en la démoralisant et en la poussant à la toxicomanie et la criminalité », a-t-il ajouté.

D'énormes quantités de drogues saisies

« Dans ce cadre, je voudrais attirer l'attention sur la tendance haussière alarmante que ne cesse de prendre, ces derniers temps, le phénomène de trafic de psychotropes, en tout genre, vers notre pays, en ce sens que les statistiques, émanant des différents services de sécurité, font état de la saisie d'énormes quantités de ces poisons, que les criminels et les ennemis du pays tentent d'écouler en territoire national », a-t-il signalé. « L'ANP restera sur ses gardes face à tous ceux qui soutiennent ce fléau pernicieux, en exhortant les personnels à redoubler d'efforts pour le combattre par tous les moyens possibles », a-t-il souligné.

De vils desseins se trament contre notre pays

« À ce titre, il vous appartient au niveau du territoire de la 5^e Région militaire de redoubler d'efforts, pour combattre les

réseaux de narcotrafic et éliminer ces criminels, traîtres de la nation, en mettant en œuvre des procédés opératoires adaptés aux modes d'action de ces criminels, et en mobilisant tous les moyens possibles, afin de préserver notre pays des méfaits de ce fléau, qui s'inscrit dans le cadre des vils desseins qui se trament contre notre pays », a-t-il indiqué. Au terme de cette rencontre, le Général d'Armée a donné un ensemble d'orientations et d'instructions aux personnels de la Région portant notamment sur « la poursuite des efforts, visant à réunir toutes les conditions sécuritaires durant la prochaine saison estivale au profit des citoyens ». Il a tenu par ailleurs à « valoriser les résultats qu'ils ont enregistrés dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et toutes les formes de crime organisé », selon le communiqué du MDN.

Inauguration d'un Centre de consultations spécialisées relevant des services de Santé militaire

Après la cérémonie d'accueil donnée par le Général-Major Noureddine Hambli, Commandant de la 5^e RM, le Général d'Armée « a observé un moment de recueillement à la mémoire du Chahid et héros Zighoud Youcef, dont le siège de Commandement de la Région porte le nom. Pour la circonstance, il a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et récité la Fatiha du Saint Coran à sa mémoire et à celle de nos valeureux Chouhada », selon le même communiqué. Accompagné du Commandant de la 5^e RM, le Général d'Armée a inauguré, par la suite, un Centre de consultations spécialisées relevant des services de santé militaire à Mansoura, où des exposés détaillés lui ont été présentés par les responsables chargés de la réalisation et de l'administration de ce Centre, avant d'inspecter ses différents services et commodités et de recevoir des explications exhaustives sur les prestations qu'il offre aux personnels militaires et leurs ayants-droit.

C. A.

SALON INTERNATIONAL DE LA SYNERGIE INDUSTRIELLE D'ORAN Coup d'envoi de la 2^{ème} édition

PAR RANIA NAILI

La deuxième édition du Salon International de la Synergie Industrielle d'Oran « le SISIO » se déroulera du 05 au 8 juin 2024 au niveau du centre des conventions d'Oran CCO.

Organisé par la chambre de sous-traitance et de partenariat de l'ouest BSTPO, le SISIO est parrainé par deux ministères: l'industrie et la production pharmaceutique et l'économie de la connaissance, Startup et micro entreprises.

Le Salon qui se tient sous le slogan « Pour une intégration efficiente et inclusive » verra la participation de 72 exposants issus de différents secteurs d'activités et plusieurs start-up incubées des différentes universités d'Oran.

La deuxième édition du SISIO se veut aussi, une plateforme d'échange et de collaboration conçue pour catalyser l'innovation, favoriser les partenariats stratégiques et stimuler la croissance dans le domaine industriel.

En effet, pour cette 2^{ème} édition, le SISIO réunit des acteurs clé de l'industrie, des

experts et les donneurs d'ordre.

En réunissant les représentants algériens et étrangers dans les secteurs de la mécanique, du métallique, métallurgique, électrique, électronique, plastique et numérique, cette 2^{ème} édition du SISIO ambitionne d'explorer les synergies entre les différentes industries et à promouvoir des solutions durables.

En plus de la partie consacrée aux expositions, la 2^{ème} édition du Salon Internationale de la Synergie Industrielle d'Oran est un lieu de rencontre pour les experts, chefs d'entreprises, représentants du secteur public, grâce à une série de conférences et de tables rondes qui aborderont des thématiques importantes comme: l'open Innovation, le reverse engineering, les normes ISO et l'accès à la chaîne de valeur mondiale. Parmi les objectifs principaux de cette 2^{ème} édition du SISIO on pourra citer, la promotion de la collaboration et la facilitation des échanges entre les grandes entreprises industrielles, les PME, start-up, la présentation des dernières avancées technologiques, les solutions innovantes et les bonnes pratiques en

matière de développement industriel durable, et la présentation des opportunités vers une industrie plus durable, résiliente et inclusive à travers une série de conférences, ateliers et tables rondes.

R. N.

SESSION DE FORMATION SUR LE « JOURNALISME ÉCONOMIQUE » Laagab préside l'ouverture

Le ministre de la Communication, M. Mohamed Laagab, a présidé, hier, au siège de son département ministériel à Alger, l'ouverture d'une session de formation sur le thème : « Journalisme économique et analyse des données. »

Cette formation, qui regroupe 60 journalistes issus de diverses institutions médiatiques, est animée par l'expert international en économie, le Dr Hatem Ghandir.

R. N.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE ANTICIPÉE

Dix partis forment un bloc politique

À quelques jours seulement de la convocation du corps électoral pour les élections présidentielles anticipées du 7 septembre, la scène politique est en pleine effervescence.

PAR KAMAL HAMED

Ainsi 10 partis politiques viennent de signer, à l'issue d'une rencontre organisée hier au siège du mouvement El Bina, un communiqué commun dans lequel ils apportent leur soutien à une éventuelle candidature du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Certes, le communiqué commun n'a pas dit explicitement que ces partis soutiennent la candidature de Tebboune, mais, en faisant l'éloge du travail de l'actuel locataire du Palais d'El Mouradia durant son mandat à la tête de l'Etat, il le laisse clairement entendre.

Pour l'heure, la précision est de mise, le Président Tebboune s'est gardé de dévoiler ses intentions par rapport à cette prochaine élection présidentielle. Ainsi les 10 partis politiques considèrent que le président Tebboune « a tenu, durant son mandat de cinq ans, toutes les promesses électorales pour lesquelles il s'est engagé devant le peuple algérien. »

« Comme il a réalisé tous les engagements que contenait son programme électoral et ce », indique encore le communiqué commun, malgré la pandémie de Covid 19 et les fluctuations des prix au niveau des marchés internationaux.

Et c'est pourquoi, note encore le communiqué, cette circonstance (l'élection présidentielle) est propice pour accorder un « temps nécessaire pour réaliser d'autres objectifs et ambitions légitimes ». Des « ambitions légitimes » qui pourraient permettre la poursuite de la « structuration nationale des projets économiques, soci-



aux institutionnels et administratifs à même de consolider les nouveaux fondements algériens. »

Ces partis, qui se sont aussi mis d'accord sur la nécessité d'une entente sur le « candidat de la prochaine étape » ont aussi énuméré les caractéristiques du candidat à soutenir. Ce dernier doit défendre la souveraineté de la décision nationale, la consolidation de la stabilité institutionnelle, le renforcement de l'unité nationale ainsi que la protection des constantes nationales.

Ces partis politiques ont, à l'évidence, salué la décision du président de la République pour la tenue d'une élection présidentielle anticipée. À l'approche donc de cette joute électorale les partis affûtent leurs armes et la décantation se précise de plus en plus. Il n'y a pas que ces 10 partis qui ont fait montre de leur disponibilité à soutenir une éventuelle candidature du

Président Tebboune. Il y'a quelques jours un quatuor de partis, dont fait partie le FLN, le RND, Le Front El Moustakbal et le mouvement El Bina, ont créée une coalition des partis pour la majorité de l'Algérie (CPMA). Ce bloc a depuis connu quelques couacs amenant le mouvement El Bina à geler sa participation.

Des frictions ont opposé le FLN et le mouvement El Bina. Le FLN a accusé le parti de Bengrinda de vouloir jouer en solo en annonçant que le candidat de son choix n'est autre que le Président Tebboune. Selon nombre d'observateurs c'est en partie à cause de ces tensions au sein du CPMA que le mouvement El Bina a initié la rencontre d'hier avec d'autres partis politiques. Notons qu'outre le mouvement El Bina, El Fajr El Jadid, le PRA et le front de l'Algérie nouvelle, font aussi partie de ce bloc politique créé hier .

K. H.

PERTURBATION DANS L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES HABITANTS DE TIARET

Le président de la République y attache une grande importance

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, a souligné, lundi soir à Tiaret, que « le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, attache une grande importance à la prise en charge du problème de perturbation dans l'approvisionnement en eau potable des habitants de Tiaret, expliquant qu'une part importante du Conseil des ministres, tenu hier dimanche, a été consacrée à ce problème. » M. Merad a souligné qu'« à la lumière des discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion, Monsieur le Président m'a envoyé, avec le ministre de l'Hydraulique, examiner de près les mesures prises localement dans le but de les renforcer et d'annoncer de nouveaux projets, dont le plus important est l'approvisionnement du chef-lieu de la wilaya et d'autres communes en eau provenant de la nappe phréatique de Djermaya, dans la commune de Zemala Emir Abdelkader. »

Le ministre a souligné la détermination des pouvoirs publics à trouver des solutions à toutes les préoccupations des citoyens sur la base des directives permanentes du président de la République, qui a placé le citoyen au centre de son attention, sachant qu'« il est pleinement informé de la situation dans la wilaya de Tiaret et ses capacités dans le domaine des ressources en eau » et de ce fait nous œuvrons à assurer l'approvisionnement en eau « dans les plus brefs délais. »

Lors d'une réunion avec les représentants de la société civile tenue au siège de la wilaya, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et le ministre de l'Hydraulique ont passé en revue les mesures les plus importantes qui ont été prises, permettant la reprise de la distribution de l'eau à travers les robinets à la veille de l'Aïd El Adha, à travers le projet de raccordement au bassin du Chott Chergui, qui a fait l'objet d'inspection des deux ministres, après l'engagement des entreprises de réal-

isation de le livrer dans deux semaines.

M. Merad a annoncé la mobilisation de plus de 100 camions citernes, dont 11 relevant de la Protection civile et 10 autres venues de la wilaya d'Alger, 11 autres de la wilaya de Mostaganem et Tissemsilt, outre des camions provenant des autres wilayas, à l'instar de Djelfa, El Bayadh et autres.

À cette occasion, le ministre a instruit les autorités locales de bien exploiter ces camions, avec la coopération et le partenariat des comités de quartiers et des associations, ce qui assurera la fourniture de toute la population en cette matière vitale avec équité et en permanence, en attendant la réception des projets, dans les prochains jours.

Les membres d'associations ont salué les décisions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de trouver des solutions à la rareté de l'eau au chef-lieu de la wilaya de Tiaret et d'autres villes, à l'instar de Rahouia et Mechraa Sfa.

L. B.

CHARGÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Attaf participe au Sommet Afrique-Corée

« Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a pris part au Sommet Afrique-Corée, dont les travaux ont débuté hier dans la capitale coréenne Séoul », a indiqué un communiqué du ministère.

Il s'agit de la première réunion organisée au niveau du sommet entre les États africains et la République de Corée, selon le communiqué, qui précise que « les participants discuteront, deux jours durant, des voies et des perspectives de renforcement du partenariat entre les parties africaine et coréenne dans différents domaines mutuellement bénéfiques. » « Le premier jour des travaux est consacré au débat public et le deuxième à la coopération dans le domaine des affaires », souligne la même source.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Attaf a affirmé que « l'Algérie aspire à ce que le partenariat de haut niveau Afrique-Corée apporte une plus-value qualitative », soulignant « la nécessité pour ce partenariat de dépasser le champ limité de la relation entre donateurs et bénéficiaires et de répondre aux priorités du continent, en veillant à ce qu'il n'y ait aucune distinction ni discrimination entre les enfants du même continent. » Concernant le volet politique du partenariat Afrique-Corée, le ministre s'est félicité du « niveau de coordination entre le bloc africain au Conseil de sécurité, ou Groupe A3, et la République de Corée », saluant « le soutien et le vote de la Corée du Sud en faveur de l'admission de plein droit de la Palestine à l'ONU. »

Dans le prolongement de cette position honorable, M. Attaf a « souhaité voir la République de Corée reconnaître l'Etat de Palestine. » S'agissant du volet économique de ce partenariat, le ministre a salué les initiatives et les offres de coopération présentées par la République de Corée pour renforcer le partenariat avec l'Afrique dans sept (7) domaines clés, affirmant que « ces domaines cadrent parfaitement avec les priorités de l'Agenda 2063. »

M. Attaf s'est, par ailleurs, réjoui des « mesures concrètes annoncées par la République de Corée pour booster les investissements coréens en Afrique et augmenter la valeur des aides au développement destinées aux pays africains. »

Le ministre des Affaires étrangères a conclu son allocution en soulignant que « l'Algérie, qui est liée à la République de Corée, par un partenariat stratégique bilatéral, ne ménagera aucun effort pour contribuer à la concrétisation des différents programmes et activités adoptés par le Sommet, au service des objectifs de paix, de sécurité et de développement en Afrique. »

R. N.

AEP

L'alimentation en eau potable sera « stable »

«À l'instar des pays du bassin méditerranéen, l'Algérie connaît une situation de déficit hydrique. Néanmoins, les réserves emmagasinées cette année grâce à une pluviométrie appréciable permettront d'assurer une alimentation stable en eau potable durant toute la saison estivale», a assuré hier le secrétaire général du ministère de l'Hydraulique, M. Omar Bougaroua.

Intervenant dans l'émission L'Invité de la Rédaction de la Chaîne 3 de la Radio Algérienne, M. Bougaroua révèle que le taux national de remplissage des barrages a enregistré cette année une amélioration par rapport à l'année précédente. « Le taux de remplissage des 81 barrages cette année est de 39 %, soit une amélioration de 4 % par rapport à l'année dernière », avance-t-il. D'après les statistiques du ministère de l'Hydraulique, les barrages de l'est ont enregistré le plus grand taux, avec plus de 67 %, tandis que ceux du Centre du pays sont à 28 %.

Quant à l'ouest, les volumes emmagasinés dans la région ne dépassent pas les 19 % de la capacité de stockage. Outre cette ressource, l'invité de la Chaîne 3 évoque les grands projets de transfert d'eau, l'utilisation des eaux non conventionnelles et le dessalement d'eau de mer qui garantiront au pays une sécurité hydrique.

ALGÉRIE-CUBA

Les moyens de renforcer la coopération bilatérale examinés

«Le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saihi, a reçu au siège du ministère à Alger, l'ambassadeur de la République de Cuba, M. Hector Igarza Cabrera avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de la Santé», a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

«Lors de cette rencontre qui s'est tenue lundi en présence de cadres de l'administration centrale, les deux parties ont passé en revue la coopération bilatérale entre les deux pays», soulignant «la volonté commune de la renforcer notamment dans le domaine de la santé», a précisé la même source.

Dans ce cadre, les deux parties ont examiné «la possibilité de renforcer les missions médicales cubaines en Algérie, notamment les spécialités de gynécologie-obstétrique, d'anesthésie-réanimation, d'ophtalmologie et d'imagerie médicale, et ce dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération dans le domaine de la santé dont la signature est prévue prochainement par les deux pays», a ajouté le ministère.

Les deux parties ont également examiné la possibilité de bénéficier de l'expérience cubaine en matière de médecine préventive (médecin de référence), pour «renforcer les prestations assurées par le secteur de la santé dans ce domaine dont le dépistage notamment en orthopédie et traumatologie, en ophtalmologie et concernant la spécialité du pied diabétique», selon le même document.

M. Saihi et l'ambassadeur cubain ont souligné l'importance d'«élargir le domaine de la formation à travers la création d'une cellule spécialisée dans le cadre des domaines de coopération qui seront élargis entre les deux pays, notamment en matière de prévention et de prestations sanitaires de proximité, au regard de l'expérience cubaine dans ce domaine et de la grande importance que l'Algérie attache à cette opération.»

R. N.

STARTUPS

Lancement du concours national AgriTech Challenge 2024

Les ministres de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Qualid, et de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Chorfa, ont procédé, au lancement du concours AgriTech Challenge 2024, au siège de l'accélérateur public « Algeria Venture ».

PAR KAHINA HAMMOUDI

Cette initiative, organisée du 3 juin au 27 juillet 2024, intervient dans le cadre du programme de développement de l'innovation agricole (Innov'Agro), a indiqué un communiqué du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises.

Le concours « AgriTech Challenge 2024 », tend à renforcer l'entrepreneuriat technologique dans les domaines de l'agriculture, des nutriments et la transformation agricole en Algérie, ciblant les porteurs de projets développant des solutions innovantes (produits, services, consulting, prototypes...), dans divers domaines.

Il s'agit de contrôler la traçabilité interne des produits agricoles, la maîtrise des niveaux des dangers des intrants agricoles, la numérisation des indicateurs des produits, la numérisation des intrants de production et de transformation agricole, notamment l'emballage écologique, l'usage de la technologie Block Chain, pour assurer la transparence et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. S'agissant de la lutte contre les maladies des plantes, ces domaines concernent le dépistage de ces maladies, le développe-



ment de solutions visant à rationaliser l'utilisation des traitements chimiques des cultures agricoles et l'utilisation de la biotechnologie pour le développement de cultures résistantes aux maladies.

«Concernant la culture et la gestion de l'eau d'irrigation, il s'agit de l'utilisation de techniques innovantes et des capteurs innovants pour surveiller les sols, les conditions météorologiques et les cultures, de gérer les intrants de la production agricole, d'utiliser l'analyse des données massives pour la planification agricole et l'agriculture de précision dans la gestion de l'eau d'irrigation», ajoute le communiqué.

Les domaines comprennent la culture hors-sol ou l'hydroponie, sans autant négliger de lutter contre la sécheresse par l'utilisation de la culture hors-sol, l'optimisation de l'utilisation de l'eau d'irrigation, la réutilisation et le recyclage de l'eau d'irrigation, et l'incorporation de nouvelles technologies pour gérer avec précision les ressources hydriques. Le programme InnovAgro est financé par l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral

allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), tandis que l'Agence allemande pour la coopération (GIZ) se charge de la mise en œuvre du programme.

Les porteurs de projets sélectionnés participeront à une formation intensive (du 6 juillet au 8 juillet 2024) pour développer leurs solutions, avec un soutien et une orientation supplémentaire pendant deux semaines consécutives (du 13 au 26 juillet 2024) grâce à des sessions de formation virtuelles et en présentiel dirigées par des experts.

«À la fin du programme, les participants présenteront leurs solutions à un panel d'experts pour sélectionner 4 lauréats qui bénéficieront de 5 jours de formation nationale ou internationale dans le cadre du programme InnovAgro», selon le ministère.

Le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a invité les porteurs de projets dans le domaine de l'agrotechnologie à s'inscrire au concours national sur le site <https://agritech.dz>.

K. H.

SAISON ESTIVALE

Air Algérie renforce son programme de vols vers l'Espagne

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Pour la saison estivale 2024, la compagnie aérienne nationale, Air Algérie, a décidé de renforcer ses fréquences entre l'Espagne et l'Algérie. Les nouveaux vols saisonniers vont relier les aéroports d'Alger et d'Oran à ceux d'Alicante et de Barcelone en Espagne.

Dans un entretien accordé dimanche 2 juin à TSA, le PDG d'Air Algérie, Hamza Benhamouda, a confirmé que plusieurs lignes internationales de la compagnie ont effectivement été suspendues.

Cela est lié, selon lui, à « des problèmes rencontrés au niveau de la disponibilité de la flotte ». La compagnie aérienne algérienne a donc privilégié les « destinations à fort potentiel commercial et celles qui servent traditionnellement la clientèle résidente et non résidente ».

Dans cette optique, Air Algérie a décidé d'ajouter trois lignes saisonnières directes avec l'Espagne. Il s'agit de la reprise de la liaison Oran - Barcelone, après quatre ans d'interruption. La compagnie aérienne nationale prévoit de relancer cette liaison à partir du 4 juillet 2024, à raison de deux vols hebdomadaires programmés. La ligne

saisonnière durera jusqu'au 26 octobre prochain. Les vols seront opérés à bord des avions Boeing 737-800. La nouvelle ligne est disponible au tarif Osra d'Air Algérie, toujours selon la compagnie. Au départ de l'aéroport d'Oran vers Barcelone, le tarif Osra est affiché à partir de 26 500 DA (TTC).

Les nouvelles lignes disponibles dans le cadre de l'offre Osra

Dans le même sillage, Air Algérie a également annoncé le lancement de deux autres lignes saisonnières entre l'Algérie et l'Espagne. Il s'agit des lignes Alger - Alicante et Oran - Alicante. Ces deux lignes seront opérationnelles du 1^{er} juillet au 26 octobre 2024 à raison de trois fréquences hebdomadaires entre Alger et Alicante et quatre vols par semaine entre Oran et Alicante.

Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes sur le site web, l'application et en agence d'Air Algérie, souligne encore la compagnie, précisant que «les deux lignes sont disponibles dans le cadre de tarif promotionnel destiné aux familles, Osra.»

R. R.

CASNOS

Les professionnels libéraux invités à régulariser leur situation avant le 30 juin

«La Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) a invité hier mardi les professionnels libéraux à régulariser leur situation avant le 30 juin 2024 afin d'éviter les pénalités de retard», indique un communiqué de la CASNOS.

La régularisation de la situation garantit aux professionnels libéraux «une couverture sociale et différentes prestations, à l'instar de l'assurance maladie, la carte Chifa et la retraite, ainsi que d'autres services fournis par la Caisse aux assurés sociaux et aux ayants droit», précise la même source.

La CASNOS précise que «toutes ses agences sont ouvertes, sans interruption, tous les jours de la semaine, de samedi à jeudi.»

«Il est également possible de procéder à l'opération de régularisation via le service e-paiement de la plateforme numérique: DAMANCOM.CASNOS.DZ», conclut le communiqué.

R. N.

PLUSIEURS VILLES PALESTINIENNES CLASSÉES ZONES SINISTRÉES

L'Apocalypse à Ghaza

De nos jours, le terme « apocalypse » est synonyme de catastrophe, de fin du monde, d'anéantissement. Un terme qui n'est pas loin de ce qu'endure la population de Ghaza depuis le 07 octobre dernier pour ne pas dire depuis le siècle dernier (1947).

PAR IDIR AMMOUR

En effet, en projetant sur l'avenir des terreurs d'anéantissement issues de leur passé refoulé, les sionistes avec la complicité de certains pays occidentaux participent à créer les conditions d'une apocalypse au Proche-Orient. Ils confient à leur hiérarchie politique le rôle de conduire le renouement de leurs souffrances, au mépris de ceux qu'ils prennent comme supports de leur problématique non résolue. Huit mois après, le bilan provisoire est effrayant. Alors qu'un narratif appréhendant l'attaque du 7 octobre comme une opération antisémite ne cesse d'être martelé, replacer cet événement dans une perspective historique permet de le repolitiser et d'en comprendre les dynamiques.

Selon les chiffres disponibles, le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 36.439 martyrs et 82.627 blessés, depuis le 7 octobre dernier.

Les autorités palestiniennes de la santé ont fait savoir qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours.

En plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent, l'armée sioniste mène une opération de destruction massive d'infrastructures.

En effet, plusieurs villes palestiniennes sont classées zones sinistrées à Ghaza, en raison des destructions massives causées par l'agression sioniste, a annoncé, le



Le bilan de l'agression sioniste s'élève à 36.550 martyrs

«Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 36.550 martyrs et 82.959 blessés, depuis le 7 octobre dernier», ont indiqué hier les autorités palestiniennes de la Santé.

Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 7 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 71 martyrs et 182 blessés. Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'«un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces de l'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours.» Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

I. A.

R. N.

Comité d'urgence des municipalités, repris par l'agence Wafa. Environ 55% des bâtiments de la bande de Ghaza, ont été endommagés ou détruits suite à l'agression génocidaire sioniste contre l'enclave palestinienne. «Un total de 137.297 structures, soit environ 55% des structures à Ghaza, sont touchées», a indiqué lundi dernier le centre satellitaire de l'ONU, UNOSAT, sur le réseau social X. Cette estimation est basée sur des images satellite collectées le 3 mai et comparées à d'autres images prises depuis mai 2023, y compris le 15 octobre dernier, quelques jours après le début de l'agression sioniste.

Une analyse menée par des chercheurs aux Etats-Unis est arrivée à des proportions très similaires. D'après les analyses satellites de Corey Scher et Jamon Van Den

Hoek, au 21 avril, 56,9% des bâtiments de la bande de Ghaza avaient été endommagés ou détruits, soit 160.000 en tout.

La plupart des habitations de Ghaza ont été détruites dans ce qui est certainement la campagne de bombardement la plus destructrice de ce siècle, et probablement la plus destructrice de l'histoire en termes d'intensité (combinant étendue et vitesse), armes nucléaires exceptées.

En fait, alors que la bombe atomique larguée sur Hiroshima avait une puissance de 15 kilotonnes de TNT, les forces armées israéliennes ont déjà largué près de cinq fois ce tonnage sur les 365 kilomètres carrés de Ghaza. Tous ces chiffres sont provisoires, bien entendu, et continuent d'augmenter, jour après jour, au moment de la rédaction de cet article.

Plus de 15.000 enfants tombés en martyrs

«Plus de 15.000 enfants sont tombés en martyrs depuis le début de l'agression sioniste contre Ghaza», a indiqué hier le ministère palestinien de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, repris par l'agence de presse Wafa.

La majorité d'entre eux sont des élèves d'écoles et de jardins d'enfants, a précisé la même source, ajoutant que 64 élèves d'écoles de Cisjordanie occupée, y compris El Qods, sont tombés en martyrs depuis le 7 octobre.

Wafa, citant le ministère palestinien de l'Éducation, a souligné que l'occupation a détruit des écoles et des jardins d'enfants et ciblé spécifiquement les civils dont les enfants, les tuant, ou les arrêtant en les privant de nourriture et de services de santé, ainsi que d'autres violations graves, qui constituent des crimes des chartes et des conventions des droits de l'homme. Il a souligné que depuis le début de l'agression contre la bande de Ghaza, 620.000 élèves ont été privés d'aller à leurs écoles, et 88.000 étudiants ont été privés de rejoindre leurs universités. De plus, la plupart d'entre eux souffrent de traumatismes psychologiques et de conditions de santé difficiles.

Frappes meurtrières

Depuis le 7 octobre, l'armée sioniste mène une agression dévastatrice contre la bande, faisant plus de 118.000 victimes entre martyrs et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes. Environ 10.000 personnes ont disparu

dans un contexte de destruction massive et de famine, selon des chiffres officiels.

L'agression sioniste barbare se poursuivait hier. Trois Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés tôt, hier matin, par une frappe de missile d'un avion militaire qui a visé une maison de la famille Ghanem dans le camp de réfugiés de Bureij, dans le centre de Ghaza, a indiqué l'agence Wafa précisant que les victimes ont été transportées à l'hôpital de Shuhada Al Aqsa dans la ville de Deir al Balah.

Nouveaux martyrs au quartier d'Al Daraj

Par ailleurs, les corps de trois martyrs tués lorsque des avions militaires sionistes ont ciblé une maison dans le quartier d'Al Daraj, à l'est de la ville de Ghaza, ont été retrouvés à l'aube. Des sources locales, citées par Wafa, ont rapporté que des raids ont ciblé les quartiers sud de la ville, coïncidant avec des bombardements de l'artillerie lourde.

«Les avions sionistes ont également lancé de violents raids sur les quartiers d'Al Sabra et d'Al Zaytoun, blessant un certain nombre de personnes, dont des enfants et des femmes», ont-elles ajouté.

Lundi dernier au soir, les forces d'occupation ont bombardé quatre tours résidentielles dans le camp de réfugiés de Bureij. Les avions sionistes ont également bombardé la tour «Hamad Block 9» et la tour «Al-Quds Block 7».

Selon Wafa, les chars d'occupation ont ouvert le feu sur des maisons à proximité du Collège universitaire des sciences appliquées, dans le quartier de Tal Al Hawa, au sud ouest de la ville de Ghaza ainsi que sur la zone voisine d'Al Sabra.

Plus de la moitié des bâtiments endommagés ou détruits

«Environ 55% des bâtiments de l'enclave palestinienne, pour la plupart des logements, ont été endommagés ou détruits suite à l'agression génocidaire sioniste», a indiqué l'ONU, se basant sur des images satellite. «Un total de 137.297 structures, soit environ 55% des structures, sont touchées», a expliqué le centre satellitaire de l'ONU, Unosat, sur le réseau social X, repris par l'APS. Cette estimation est basée sur des images satellite collectées le 3 mai et comparées à d'autres images prises depuis mai 2023. Des images ont été collectées le 15 octobre dernier, quelques jours après le début de l'agression sioniste.

«D'après notre analyse, nous avons identifié 36.591 structures détruites, 16.513 structures gravement endommagées, 47.368 modérément endommagées et 36.825 structures potentiellement endommagées», a détaillé l'UNOSAT. La quasi-totalité des bâtiments concernés sont des logements (135.142), selon cette analyse, publiée le 31 mai dernier.

R. N. / Agences

MARCHÉ FINANCIER

Lancement de la plateforme électronique des ordres de la Bourse

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (Cosob) a lancé, dimanche à Alger, en partenariat avec l'Autorité gouvernementale de certification électronique (AGCE), la numérisation des ordres dans le but de conférer une plus grande dynamique aux transactions sur le marché financier national, tout en améliorant l'attractivité de ce dernier.

L'annonce du lancement officiel de l'opération de numérisation des ordres de la Bourse (ordres de vente et d'achat des actions) s'est déroulée en présence du Conseiller du président de République chargé des finances, des banques, du budget, des réserves de change, des marchés publics et des règlements internationaux, Mohamed Boukhari et de la présidente du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Rabia Kherfi.

Dans son allocution à cette occasion, le président de la Cosob, Youcef Bouznada, a annoncé la mise en service d'une plateforme électronique appelée "E-tawki3", en vue de transférer les ordres qui se faisaient auparavant sous format papier vers un format électronique, ce qui permet aux investisseurs de présenter leurs ordres avec facilité et une plus grande célérité, à travers les intermédiaires dans les opérations de bourse, les prestations bancaires électronique Ebanking, ou à travers d'autres applications, permettant de faciliter l'opération de transaction, tout en leur épargnant le déplacement vers les agences bancaires.

Selon le même responsable, le lancement de cette plateforme, qui s'est fait avec la contribution de l'Association des banques

et des établissements financiers (Abef), intervient "conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à généraliser la numérisation dans tous les secteurs, notamment ceux liés aux prestations financières".

Expliquant le mode d'action de la nouvelle plateforme, le président de la Commission a affirmé que cet outil numérique mis à disposition par l'AGCE, "jouit d'un ensemble d'instruments forts pour l'élaboration des titres avec facilité et efficacité, de même qu'il permet la mise en place des signatures électroniques qualifiées à même de conférer aux transactions électronique un caractère officiel et de les sécuriser davantage".

Trois PME envisagent d'entrer en Bourse

Après avoir salué l'entrée réussie du Crédit populaire d'Algérie (CPA) à la Bourse d'Alger, début 2024, en attendant l'introduction, au courant de cette même année, de la Banque de développement local (BDL) et d'une "société du secteur des télécommunications", M. Bouznada a fait savoir que la Cosob a récemment reçu des demandes de trois petites et moyennes entreprises (PME) exprimant leur intention d'entrer en Bourse, précisant que l'étude des dossiers de ces entreprises opérant dans le secteur industriel était en cours. Le responsable a également annoncé la création prochainement d'une commission qui constituera une fenêtre unique pour le marché financier en vue de "réduire le temps et les efforts et de simplifier les procédures pour les entreprises désirant entrer en bourse en leur permettant de s'adresser à une seule entité représentant le marché boursier".

"Un portail numérique dédié au marché financier sera également lancé, avant la fin de l'année en cours, permettant de soumettre toutes les demandes des opérateurs du marché financier en ligne, outre le lancement du nouveau site web de la Cosob".

Pour sa part, le directeur général de la numérisation, de la digitalisation et des

systèmes d'information économiques au ministère des Finances, Boudjema Ghanem, a relevé que le lancement de ce projet s'inscrit dans le cadre de la poursuite du processus de transformation numérique du pays et du développement et de la modernisation du marché financier national, en vue de booster les transactions boursières et réduire leurs coûts pour les opérateurs, qu'il s'agisse de personnes physiques ou d'entreprises.

Ghanem a également souligné que les défis à relever en la matière concernent en particulier la révision du cadre juridique et réglementaire du marché boursier afin de créer un environnement propice à la croissance et au développement de l'industrie financière en Algérie.

Et d'ajouter que la création d'actifs financiers numériques et la gestion de leurs plateformes constituent un défi pour le marché boursier en raison de leurs dimensions qui nécessitent une attention particulière, notamment la gestion des risques, la sécurisation des données des utilisateurs, la mise en place d'infrastructures adaptées, l'interopérabilité et le développement de nouvelles technologies telles que la Blockchain et son exploitation.

Dans le même sillage, la Cosob et l'AGCE ont signé un accord-cadre définissant le cadre général pour activer la numérisation des ordres de bourse via la plateforme numérique de signature électronique au profit des intermédiaires de bourse agréés.

A ce propos, Mme Zahia Brahimi, directrice générale de l'AGCE, partenaire technologique de la Cosob dans le cadre du projet de plateforme, a affirmé que l'accord intervient pour accompagner la dynamique accélérée de la transformation numérique que connaît l'Algérie.

Evoquant le rôle de l'autorité, créée en 2018, la même responsable a indiqué que l'AGCE assure la délivrance de certificats de certification électronique permettant d'identifier la personne physique ou morale et de fournir des services de signature électronique à distance en utilisant différentes technologies.

PARTENARIAT

Signature d'une convention cadre entre le Groupe "HTT" et le groupe "Giplait"

Le Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme "HTT" et le groupe Giplait ont signé, lundi à Alger, une convention cadre en vue de renforcer la culture de consommation des produits locaux.

Cette convention a été signée par le P.-dg de HTT, Amar Guellati, et la P.-dg de Giplait, Samah Lahlouh.

A cette occasion, M. Guellati a souligné que la signature de cette convention était "un pas important vers le renforcement de la coopération entre les deux groupes et balise le chemin de la réalisation des aspirations communes en termes d'appui et de relance de l'économie nationale".

"Le Groupe HTT, à travers son réseau qui comprend 73 unités, s'attèle à offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des visiteurs", a-t-il ajouté, soulignant que le partenariat avec Giplait "va au-delà de la dimension commerciale pour servir d'exemple de renforcement de la culture de consommation des produits locaux et de soutien à l'économie nationale".

Il s'est, en outre, félicité des "efforts inlassables consentis par les pouvoirs publics en vue d'appuyer et de développer le secteur touristique et renforcer les partenariats entre les entreprises nationales". Pour sa part, Mme Lahlouh a indiqué que cette convention représentait "un jalon dans l'édification d'un partenariat stratégique visant à réaliser l'excellence dans les prestations offertes dans le secteur du Tourisme, en garantissant des produits laitiers de qualité". Elle a également expliqué que cette convention constituera "un tournant dans l'appui à la production nationale et le renforcement de l'investissement en Algérie, ce qui favorisera l'indépendance économique et l'ouverture de nouvelles perspectives de développement et de croissance dans les secteurs de l'Agriculture et du Tourisme en Algérie", outre "l'amélioration des prestations proposées aux clients". D'autres conventions entre les différentes unités des deux groupes ont également été signées en vue de promouvoir les produits du groupe Giplait et renforcer la culture de consommation des produits locaux.

AAPI

L'Algérie verra la réalisation de projets étrangers d'envergure

Le directeur général (DG) de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a indiqué, lundi à Alger, que de nombreux projets étrangers d'envergure seront réalisés en Algérie, notamment dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme, eu égard au climat propice à l'investissement dont jouit le pays et aux facilitations accordées aux investisseurs. Invité au Forum du quotidien "El Moudjahid", en présence du membre de la Haute commission nationale des recours relatifs à l'investissement, Kamel Kheffache, M. Rekkache a souligné que l'AAPI "négocie actuellement avec plusieurs grandes entreprises étrangères pour la réalisation de leurs projets en Algérie dans différents secteurs, notamment agricole et touristique, ce qui traduit l'amélioration du climat d'investissement dont jouit le pays, ainsi que les facilitations et les avantages

qu'il offre pour attirer ces investisseurs".

Parmi ces projets, figure "un projet agricole du partenaire italien Bonifiche Ferraresi (BF), qui sera réalisé en partenariat avec le Fonds national d'investissement (FNI) pour la culture des céréales dans la wilaya de Timimoun sur une superficie totale de plus de 36.000 hectares, et d'une valeur de plus de 420 millions de dollars", selon le DG qui a affirmé que l'AAPI, étant chargée d'accorder les avantages liés à l'investissement, négociait actuellement avec cette société étrangère. Le projet, a-t-il poursuivi, prévoira, également, "la réalisation d'une usine d'industries manufacturières des pâtes, destinées à l'exportation".

Pour ce qui est du secteur touristique, M. Rekkache a indiqué que l'AAPI négociait actuellement avec un partenaire qatari qui avait présenté une demande d'investissement dans deux zones touristiques.

Un mégaprojet d'investissement malaisien en métallurgie, sidérurgie et aluminium

M. Rekkache a également évoqué le "mégaprojet" du groupe malaisien (Lion), qui va "investir dans le domaine de la métallurgie, la sidérurgie et l'aluminium, pour un montant global de huit (8) milliards de dollars, réparti sur quatre (4) phases. Le coût de la première phase d'investissement, relative à la domiciliation de l'investissement depuis la Malaisie, s'élève à 3.4 milliards de dollars". "Ledit projet sera réalisé dès qu'on parvient à un accord sur la superficie foncière demandée par le groupe", révèle le même responsable. Ce projet prometteur confortera l'image positive de l'écosystème d'investissement en Algérie, a indiqué le

DG de l'AAPI, soulignant l'impératif de sa réalisation eu égard aux emplois que ce projet créera.

S'agissant des assiettes foncières destinées à la réalisation des projets d'investissement et dont la distribution est confiée à l'AAPI, M. Rekkache a précisé que l'Agence proposera, dans les jours à venir, via sa plateforme numérique de l'investisseur, pas moins de 439 assiettes foncières, au profit des investisseurs, d'une superficie globale avoisinant les 300 hectares à travers plusieurs wilayas.

Concernant les assiettes foncières non aménagées, le responsable a déclaré : "En attendant l'accélération de l'opération d'aménagement de ces dernières et la mise en place des agences chargées de l'aménagement, on proposera la possibilité de négocier avec le porteur de projet de se charger de l'aménagement de l'assiette".

TACHES OU BOUTONS ROUGES SUR LA PEAU

De quelle maladie infantile s'agit-il ?



Les éruptions cutanées sont fréquentes chez le jeune enfant. Souvent, elles sont causées par une maladie infantile, comme la rougeole, la rubéole ou la scarlatine. Que faut-il savoir à propos des taches et des boutons rouges sur la peau et comment les distinguer en fonction de la maladie ?

La plupart des maladies infantiles sont relativement bénignes et disparaissent d'elles-mêmes au bout de quelques jours. Toutefois, la scarlatine, la rubéole, la rougeole et la varicelle peuvent entraîner une forte fièvre et de graves complications. Dans de rares cas, des séquelles permanentes peuvent se produire. Les infections à méningocoques sont potentiellement mortelles. Heureusement, vous pouvez faire vacciner gratuitement votre bébé contre la plupart de ces maladies. Si votre enfant est vacciné ou a attrapé l'une de ces maladies, il est immunisé. Il ne peut donc pas plus la contracter à l'avenir. La varicelle Elle survient habituellement en hiver ou au début du printemps. Chez un enfant, les symptômes sont généralement assez légers : fièvre, maux de tête et éruption cutanée qui s'étend au visage et au cuir chevelu. Les taches se développent en

vésicules clairement visibles, qui sèchent ensuite et forment des croûtes (voir photo). Pendant les premiers jours, la peau est ainsi attaquée en trois ou quatre « vagues ». Les cloques peuvent démanger très fort, mais si l'enfant ne les gratte pas, les croûtes tomberont sans laisser de cicatrice. Chez un enfant par ailleurs en bonne santé, il faut surtout soulager les démangeaisons. C'est important pour empêcher les cicatrices. Gardez ses ongles propres et courts et empêchez-le de se gratter.

La varicelle est particulièrement dangereuse pour le nouveau-né si sa mère développe la maladie au moment de l'accouchement. Un traitement urgent est impératif.

Il existe un vaccin contre la varicelle. L'utilisation d'anti-inflammatoire est déconseillée car elle peut engendrer une surinfection des lésions.

La rubéole

L'éruption de la rubéole est similaire à celle de la rougeole, mais les boutons sont moins rouges et ne fusionnent pas en plaques rouges.

La rubéole commence souvent par une sorte de rhume. Les symptômes qui surviennent deux à trois semaines après l'infection comprennent des éruptions cutanées qui apparaissent soudainement, d'abord sur le visage, ensuite sur tout le corps.

Les taches sont similaires à celles de la rougeole mais présentent une couleur plus rose pâle. Elles ne démangent pas. Elles peuvent s'accompagner de fièvre, de ganglions enflés, de douleurs, de gonfle-

ment des articulations et de conjonctivite. Les taches disparaissent spontanément après quelques jours et on observe rarement une forte fièvre.

La rubéole n'est généralement pas grave pour les enfants, mais elle peut être dangereuse pour les adultes. Les femmes qui sont infectées par la rubéole dans les premiers mois de leur grossesse courent un risque élevé de fausse couche, alors qu'une anomalie congénitale peut affecter le bébé.

Il existe un vaccin contre la rubéole, associé à un vaccin contre la rougeole et les oreillons. Le calendrier de vaccination comprend une dose de vaccin triple à l'âge de 12 mois. Une deuxième dose de vaccin doit être administrée à l'âge de 10 ans.

Les femmes dans la première moitié de la grossesse qui n'ont pas été vaccinées contre la rubéole et n'ont pas eu la maladie sont invitées à contacter leur généraliste en cas de soupçon d'infection.

La rougeole

Les symptômes ressemblent à ceux d'un mauvais rhume : écoulement nasal, toux, éternuements, yeux enflés, mal de gorge et forte fièvre (jusqu'à 40 °C). Vers le troisième jour, la température de l'enfant baisse et des petites taches blanches

comme des grains de sel apparaissent dans la bouche. La première éruption cutanée survient le quatrième ou le cinquième jour. D'abord sous la forme de petites taches rouges sur le front et derrière les oreilles. Ces taches s'étendent progressivement sur le reste du corps, sauf sur les bras et les jambes. Au fur et à mesure qu'elles se propagent, les taches s'élargissent et se fondent les unes dans les autres pour former des plaques. Vers le sixième jour, elles commencent à diminuer. Après une semaine, tous les symptômes disparaissent généralement.

La cinquième maladie

L'éruption de la cinquième maladie se caractérise par des joues rouges avec quelques taches rouge pâle sur le corps. La cinquième maladie (érythème infectieux) survient principalement chez les enfants âgés de 4 à 10 ans, généralement au printemps ou au début de l'été. L'enfant a les joues rouges avec des taches erratiques de couleur rouge pâle, qui s'étendent au tronc, aux fesses, aux bras et aux jambes. Les taches grandissent. L'enfant peut avoir de la fièvre et des démangeaisons, mais ne se sent pas vraiment malade. Les symptômes disparaissent après environ dix jours. Les taches peuvent revenir temporairement en

cas de chaleur, de froid, d'effort ou de stress. Il n'existe pas de traitement ou de vaccin. Une poudre anti-démangeaisons peut éventuellement être appliquée sur la peau. Si la cinquième maladie affecte une femme enceinte, cela peut être dangereux pour le fœtus.

La sixième maladie ou roséole

La roséole se manifeste par des petites taches rosées ou rouges d'abord situées sur le ventre, le dos et la poitrine.

La sixième maladie (ou roséole) ne survient que chez les enfants âgés de 6 mois à 3 ans.

L'enfant a soudainement une forte fièvre (jusqu'à 40 °C). Parfois, les ganglions dans le cou et derrière les oreilles sont gonflés. La température baisse rapidement après trois à cinq jours. Des petites taches roses ou rouges apparaissent sur le visage et le cou, et plus tard sur le tronc. Les taches ne démangent pas et disparaîtront en un à deux jours. La maladie passera d'elle-même en quelques jours.

La scarlatine

La langue fraise peut être le premier signe de la scarlatine. La scarlatine peut survenir à tout âge, mais surtout chez les nourrissons. Cela commence par une fièvre soudaine et élevée et un mal de gorge. Les amygdales

sont enflées et enflammées. Il y a souvent aussi des maux de tête et parfois des vomissements.

Après quelques jours, des petits points rouges apparaissent dans le cou et aux aisselles et s'étendent progressivement sur tout le corps. Un symptôme très typique est l'aspect rouge fraise et épais de la langue. Après 1 à 3 semaines, la peau des paumes des mains et de la plante des pieds pèle.

La maladie guérit spontanément après quelques jours sans laisser de trace. Le médecin peut prescrire des antibiotiques. Il n'y a pas de vaccin contre cette maladie.

Les infections à méningocoques

Les bactéries appelées méningocoques provoquent une intoxication du sang (elles peuvent aussi causer la méningite). Les enfants sont très malades, avec une forte fièvre, des vomissements et des frissons.

La peau peut devenir pâle et froide. Des petites taches bleu-rouge à rouge foncé peuvent apparaître en peu de temps n'importe où sur la peau. Typiquement, quand vous appuyez dessus, elles ne s'estompent pas. À l'apparition de ces taches, il faut absolument consulter un médecin.

D'autres causes d'éruption cutanée

Les éruptions cutanées ne sont pas toujours dues à une maladie infantile. Il peut également s'agir d'une réaction allergique, d'un urticaire, un eczéma, des boutons de chaleur ou d'autres pathologies. Une autre cause (rare) d'éruption cutanée est la maladie de Henoch Schönlein ou purpura rhumatoïde.

Que faire en cas de « maladie infantile éruptive » ?

Vous n'êtes pas obligé de garder votre enfant au lit s'il ne se sent pas très malade.

Malgré les boutons, votre enfant peut prendre un bain ou une douche comme d'habitude. Évitez néanmoins les longs bains chauds en cas de varicelle. Les boutons risquent de se surinfecter.

Sauf si elle est très élevée, il n'est pas nécessaire de traiter la fièvre. L'enfant doit boire régulièrement et à suffisance. Les enfants malades n'ont souvent pas d'appétit, mais cela n'a pas d'importance. Si l'enfant se sent très mal, vous pouvez lui donner du paracétamol.

En cas de démangeaisons, essayez d'empêcher l'enfant de se gratter. Pour le soulager, demandez l'avis d'un médecin ou d'un pharmacien.

Quand consulter un médecin ?

Contactez votre médecin :

Si l'enfant a moins de 3 mois, s'il est apathique ou somnolent, s'il ne veut pas boire, s'il a des taches rouges ou des points sur la peau de la poitrine, du dos, des bras ou des jambes ou sur la muqueuse oculaire, et dont la couleur ne s'estompe pas lorsque vous appuyez dessus (attention à la méningite), si vous pensez que votre enfant a la scarlatine, si vous êtes enceinte et que vous avez été en contact avec un enfant atteint d'une maladie infantile que vous n'avez pas développée pendant l'enfance (ou vous ne le savez pas) C'est quoi ces petits points rouges sur la peau : angiome rubis ou purpura ?

L'ANGIOME RUBIS

Les pétéchie : petites taches rouges ou violettes sur la peau

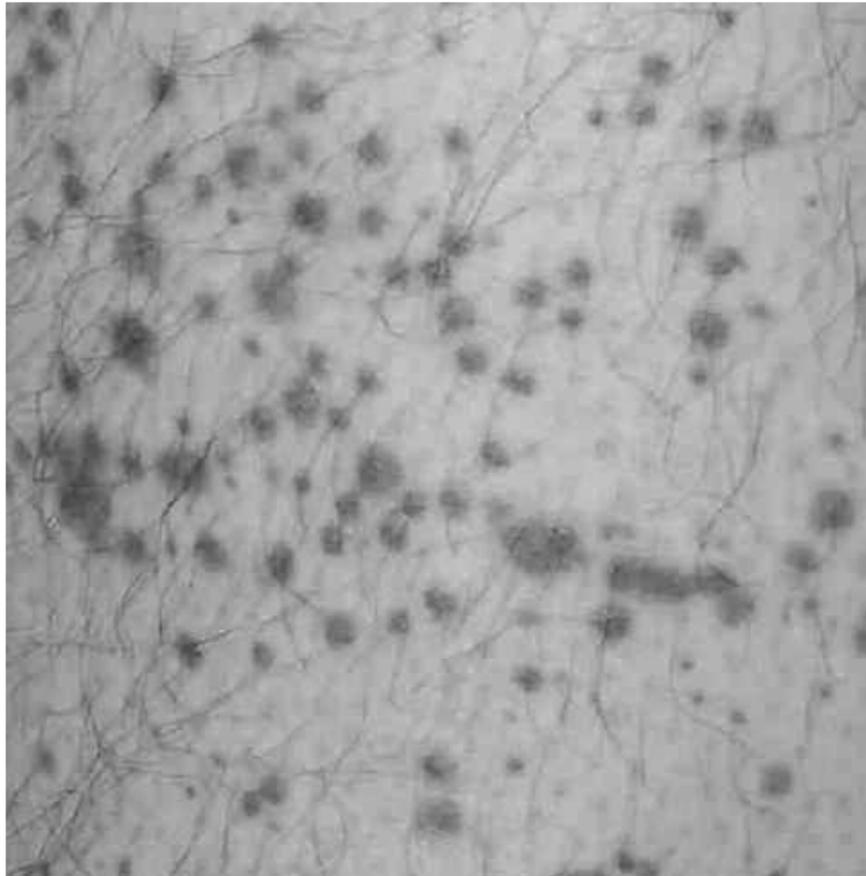
Des petits points rouges apparaissent soudainement sur votre peau ? Ces éruptions cutanées peuvent être dues à deux types d'affection : l'angiome rubis et la pétéchie. A quoi correspondent ces taches et comment les distinguer ?

L'angiome rubis est également appelé tache rubis ou angiome sénile car il apparaît souvent avec l'âge.

Un angiome désigne une lésion bénigne due à la prolifération de vaisseaux sanguins ou lymphatiques anormalement dilatés. Certains angiomes sont déjà présents à la naissance (ou peuvent apparaître dans les premiers mois suivants la naissance à l'âge adulte) tandis que d'autres sont une conséquence du vieillissement de la peau et surgissent donc à un âge plus avancé. Leur évolution est très variable. Ils peuvent d'ailleurs disparaître spontanément.

Les angiomes rubis sont le plus souvent localisés sur le tronc et les membres. Ils se présentent comme des petits grains de quelques millimètres de diamètre en relief à la surface de la peau. Ils sont généralement de couleur rouge vif. Ils sont parfois responsables de saignements s'ils sont éraflés. Ils ne disparaissent pas quand on appuie dessus. Ils résultent de la déformation d'un capillaire sanguin. Ils peuvent être éliminés par un traitement au laser ou par électrocoagulation.

Les pétéchie correspondent à des petits points rouges sous cutané.



En surface de la peau se trouve de minuscules vaisseaux sanguins. Lorsque ces capillaires sanguins se rompent, de très petits saignements se manifestent souvent sous forme

de petits points regroupés. Si leur taille est supérieure à trois millimètres, on parle de purpura. Ces taches rouges ou violacées ne blanchissent pas sous la pression.

La cause la plus fréquente renvoie à un petit traumatisme local (suçon ou petit choc). Une forte toux ou des vomissements peuvent en faire apparaître sur le visage notamment autour des yeux. Les capillaires sanguins étant plus fragiles avec l'âge, les pétéchie sont plus fréquents en vieillissant.

Dans la plupart des cas, les taches rouges disparaissent d'elles-mêmes. Toutefois si vous présentez également d'autres symptômes, tels que de violents maux de tête, des problèmes respiratoires, une forte fièvre, une désorientation ou une raideur de la nuque, il est préférable de consulter un médecin.

Les pétéchie peuvent également être le symptôme d'une maladie plus grave comme la leucémie, la méningite, l'infection à méningocoques, la dengue, la pneumonie, l'endocardite, la maladie cœliaque, la maladie de Kawasaki et le syndrome de Sjögren.

L'apparition soudaine de pétéchie disséminées doit inciter à consulter un médecin, en particulier si elles affectent un enfant.

Sources :

<https://www.huidarts.com>
<https://www.gezondheidsplein.nl>

CRISE D'URTICAIRE

Quand faut-il vraiment s'inquiéter ?



L'urticaire se caractérise par une éruption cutanée qui ressemble à celle provoquée au contact des orties. D'ailleurs, le mot urticaire est dérivé du latin urtica, qui signifie ortie. La forme superficielle aiguë est la plus fréquente. Le symptôme

classique consiste en la formation de papules qui apparaissent brusquement, puis disparaissent en quelques heures sans laisser de séquelles. Ces papules forment sur la peau des petits boutons de couleur rose ou rouge, ou des taches rosées (éry-

thèmes) plus ou moins étendues, et elles provoquent des démangeaisons d'intensité variable.

Une fragilité de la peau

Les causes d'une poussée d'urticaire peuvent être très diverses : infection (surtout chez l'enfant), substances urticantes (méduses, orties, latex...), médicaments (produits de contraste iodés, opioïdes, antibiotiques, aspirine...), aliments (tomates, fraises, crustacés, fromage...), facteurs physiques (eau, variations de température, rayonnement solaire, pression, vibrations, frottement...), stress, effort physique..., parmi d'autres. Dans la majorité des cas, la poussée apparaît en raison d'une fragilité de certaines cellules de la peau, appelées les mastocytes. Suite à un excès de réactivité, il arrive qu'ils « éclatent » spontanément ou sous l'influence des divers facteurs déclenchants. Plus rarement, l'urticaire renvoie à une réaction allergique et

elle s'accompagne parfois d'une atteinte plus profonde de la peau et des muqueuses.

Une urgence médicale

Il n'y a pas de différence d'apparence entre l'urticaire allergique ou non, mais il arrive que la personne ressente plutôt des douleurs que des démangeaisons. Cette urticaire allergique - généralement liée à un aliment ou à un médicament - peut prendre une forme (très) sévère, de type anaphylactique. On observe alors des troubles cardiorespiratoires (difficultés à respirer, chute de la pression artérielle, perte de connaissance...), ainsi qu'une extension des lésions avec gonflement des lèvres, de la langue ou du cou.

La présence de ces symptômes traduit donc très probablement une réaction anaphylactique et il s'agit alors d'une urgence nécessitant une prise en charge sans délai (injection intramusculaire d'adrénaline).

TIARET

Livraison prochaine du projet d'alimentation de la ville en eau potable

Le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, a instruit, lundi à Tiaret, les entreprises chargées de la réalisation du projet d'alimentation du chef-lieu de wilaya en eau potable à partir du bassin hydrographique de Chott Chergui, de livrer le projet dans deux semaines.

Lors de son inspection de l'avancement des travaux du projet, en compagnie du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, le ministre a souligné "que nous misons sur ce projet pour atténuer sérieusement le problème de l'eau, étant donné qu'il fournit 10.000 mètres cubes d'eau par jour", appelant les entreprises chargées de sa mise en œuvre "à se mobiliser et à relever le défi". M. Derbal a ajouté que, dans le même délai, trois autres forages seront réceptionnés, qui fourniront "des quantités importantes" d'eau, appelant le directeur général de l'Entreprise algérienne de l'eau (ADE) à "se rendre chaque semaine dans la wilaya de Tiaret pour le suivi de la gestion de la distribution d'eau aux citoyens, les informer de toute évolution et leur réserver un bon accueil". Le ministre de l'Hydraulique a



souligné "la compréhension des pouvoirs publics de la situation à laquelle sont confrontés les citoyens dans la wilaya de Tiaret", ajoutant que "la situation nécessite la mobilisation de tous, y compris les autorités, les élus, les entreprises de mise en œuvre et les citoyens". Pour rappel, le projet d'alimentation de la ville de Tiaret en eau potable à partir du bassin Chott Chergui a été lancé début mai dernier, et consiste à raccorder des conduites d'adduction sur une longueur de 42 km, à partir de la zone d'Aïn Derham, dans la commune de Freneda, où cinq entreprises sont chargées de sa réalisation, en plus de la réalisation d'un réservoir d'eau

d'une capacité de 1.000 mètres cubes. Par ailleurs, lors de la même visite, les deux ministres ont reçu des explications sur une étude visant à approvisionner en eau potable 11 communes à partir du bassin de Djermaya (commune de Zemala Emir Abdelkader) sur une distance de 120 km, où M. Derbal a ordonné l'élaboration des cahiers des charges dans un délai de deux jours, avant le lancement des procédures du choix des entreprises.

Ce projet consiste au raccordement de 19 forages pour alimenter les six communes de la wilaya déléguée de Ksar Chellala et quatre communes de la daïra de Mahdia (Tiaret), ainsi que le chef-lieu de wilaya en quantités devant atteindre 400 litres/seconde.

M. Derbal a conclu que "toutes ces mesures visent à éliminer la crise actuelle de l'eau, tout en apportant d'autres solutions considérées comme radicales, notamment les eaux dessalées".

Il est prévu que le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, et le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, tiennent une réunion avec les représentants de la société civile de la wilaya de Tiaret.

Les deux ministres sont accompagnés, lors de cette visite, du directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Ali Badaoui, et du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Boughelef.

BATNA

Production prévisionnelle de plus de 394.000 quintaux d'abricots

La direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Batna prévoit une récolte d'abricots de 394.805 quintaux au titre de l'actuelle saison agricole 2023-2024, a-t-on appris lundi du responsable du secteur.

Dans une déclaration à l'APS, Tahar Bekroun a précisé prévoir "une évolution sensible de la récolte comparativement à la saison précédente dont la production de ce fruit avait atteint 114.414 quintaux à cause du déficit pluviométrique qu'avait connu la région".

La campagne de récolte, qui a été lancée début juin courant dans les localités spécialisées dans cette arboriculture fruitière, se déroule dans de "bonnes conditions" et tous les moyens ont été mobilisés pour en assurer le succès, a indiqué le même responsable.

La surface totale consacrée à la culture des abricotiers à Batna atteint 3.598 hectares, dont 3.475 hectares productifs concentrés notamment dans les deux daïras d'Ouled Si Slimane et de N'gaous et à moindre degré à Ain Touta, Menaâ, Ras Layoun et T'kout, a-t-il dit.

Les variétés d'abricotiers cultivées sont le Rosé concentré à Menaâ et Bouzina, le Louizi, le Paviot et le Canino.

Des efforts sont actuellement déployés dans la wilaya pour le développement et la diversification de la filière de l'arboriculture fruitière par le recours, notamment, aux systèmes d'irrigation économes en eau surtout que la wilaya occupe une position de leader dans cette filière agricole, a-t-on ajouté.

DJELFA

Des procédures et mesures mises en place pour lutter contre la désertification

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahleb, a affirmé, lundi depuis la wilaya de Djelfa, que l'Etat avait mis en place des procédures et des mesures stratégiques, institutionnelles et réglementaires pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse dans notre pays. Donnant le coup d'envoi d'une Journée d'information sur le phénomène de la désertification, organisée au siège de la wilaya à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), Mme Dahleb a souligné que "dans le cadre de la planification de la lutte contre les risques climatiques, un plan national de la sécheresse a été élaboré et adopté, outre le renforcement du système juridique par la loi relative à la lutte contre les risques majeurs". La ministre a, en outre, indiqué que son département ministériel s'attelaient, sans relâche, à la lutte contre les différents défis environnementaux auxquels fait face l'Algérie, à la lumière de la transformation écologique que connaît le monde, marquée par la problématique d'une demande de consommation croissante et de diminution des ressources naturelles et ce, à travers "l'activation des politiques nationales environnementales qui reposent sur le développement durable et le nouveau modèle économique basé sur la richesse humaine, les compétences et l'implication de la société civile et de toutes les catégories de la société".

Et d'ajouter que "l'Algérie a consacré d'importants investissements en vue de protéger l'environnement de tous les dépassements et violations, en mettant en place différentes mesures, notamment en ce qui concerne son engagement de lutter contre les changements climatiques via son Plan national Climat 2020-2030 (PNC), étant un outil d'application de la politique nationale décennale visant à lutter contre le changement climatique et à développer une économie verte".

Et de préciser dans ce cadre que "l'Algérie jouit d'une expérience réussie en matière de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, notamment le projet du barrage vert qui constitue la forteresse environnementale de l'Algérie", soulignant que l'initiative du Gouvernement algérien portant relance de ce projet majeur, en vue de son élargissement sur une superficie de 4,7 millions d'hectares dans les prochaines années, aura, selon elle, une dimension environnementale et climatique d'une importance capitale sur le plan écologique, et constituera un moyen efficace de lutte contre le phénomène de désertification, outre la remise en état des sols et l'intensification du couvert végétal selon une nouvelle approche.

Pour Mme Dahleb, le projet ne se limite pas uniquement au plan environnemental, mais aura également une dimension économique très importante, d'autant que le

projet inclut, également, la plantation d'arbres fruitiers, soit une production végétale abondante, outre la production du bois à l'avenir, précisant que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a enjoint de créer des start-up spécialisées dans le reboisement, l'irrigation et le suivi, selon des cadres technico-académiques et scientifiques.

A cet égard, la ministre a annoncé la mise en place de schémas locaux, en vue de permettre aux wilayas très vulnérables de s'adapter aux changements climatiques, parallèlement à l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit de l'ensemble des acteurs, afin d'élever le niveau de conscientisation en termes de lutte contre la désertification et mettre en avant l'importance du barrage vert.

D'autre part, la ministre a fait savoir que l'Algérie a également procédé à la mise en valeur de terres sahariennes en les cultivant de différentes semences et plants agricoles, dont certains produits ont été exportés à l'étranger, outre l'affectation de centaines de milliers d'hectares au profit d'investisseurs privés, à l'effet de leur mise en valeur et l'octroi d'autorisation de forage de puits.

La rencontre, qui a vu la participation de cadres et de représentants d'organismes actifs dans le secteur, a été caractérisée par des interventions et des exposés sur le projet du barrage vert et ses dimensions environnementales, le phénomène de la

désertification dans les zones steppiques, le changement climatique entre adaptation et atténuation et les stations d'épuration des eaux.

A cet égard, le conservateur des forêts de la wilaya, Mohamed Doumi, a déclaré lors de son intervention que "sur la base des enseignements tirés et en tenant compte des besoins actuels de développement des régions arides et semi-arides, l'approche à adopter dans le cadre de la réhabilitation du barrage vert n'est pas seulement la plantation d'arbres, mais aussi un ensemble d'actions et de projets multisectoriels visant à préserver, protéger et valoriser les ressources naturelles en développant un système pastoral durable afin de faire du barrage vert une ressource importante dans l'économie nationale et locale".

A cette occasion, la ministre a participé à la session du conseil de wilaya sur l'enfance, où elle a répondu aux préoccupations sur la relation entre l'enfant et l'environnement, coïncidant avec la célébration de la Journée internationale de l'enfance.

Au terme de sa visite à Djelfa, la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables a inspecté un projet pilote de tri sélectif à la cité universitaire des filles Messitfa-M'barka avant de visiter une exposition et un projet privé d'aménagement d'une forêt récréative sur la route de Moudjebara dans la ville de Djelfa.

Pourquoi il faut cesser de faire de l'UNRWA un bouc émissaire

Sachant que leur déplacement est un effet combiné du plan de partage des Nations unies de 1947 et de la création de l'État d'Israël, dont les Nations unies sont responsables, la communauté internationale a reconnu que la question de la Palestine et le sort des Palestiniens déplacés justifiaient des mesures et une attention particulières.

Cela s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) de la résolution 186, qui appelait à la nomination d'un médiateur des Nations unies pour la Palestine. Un jour avant son assassinat par le gang paramilitaire sioniste Lehi, le médiateur de l'ONU, le comte Folke Bernadotte, a recommandé que l'ONU affirme le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leurs foyers.

Conformément à sa recommandation, le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la résolution 194 (III), réaffirmant le droit des Palestiniens déplacés à rentrer chez eux « le plus tôt possible », et établissant la Commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine (UNCCP). Cette dernière a assumé les principales fonctions de médiateur, y compris la négociation d'une solution à la question palestinienne. Alors que l'intention des rédacteurs était que les personnes déplacées « soient autorisées à revenir lorsque des conditions stables auront été établies » plutôt que d'être « conditionnées à l'établissement d'une paix formelle », la Commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine a été chargée de résoudre le problème de leur retour par le biais d'un compromis pacifique. Comme le retour des Palestiniens dépendait de la reconnaissance par Israël de ce droit collectif, la question du rapatriement des Palestiniens était inextricablement liée à une résolution politique plus large.

La CCNUCC est donc devenue la base politique du cadre conçu pour les réfugiés palestiniens.

Un an après la création de l'UNCCP et en réponse aux besoins croissants des centaines de milliers de Palestiniens déplacés, l'ONU a créé l'UNRWA avec un mandat temporaire en tant qu'organe subsidiaire de l'AGNU pour fournir des services de secours et de travaux aux réfugiés en attente de leur rapatriement.

Ensemble, ces organes institutionnels ont constitué les deux ailes du régime distinct applicable aux Palestiniens déplacés, faisant d'eux le seul groupe de personnes auquel s'applique un système distinct et spécifique. L'idée de maintenir les Palestiniens déplacés dans le champ d'application de l'UNCCP et de l'UNRWA doit être comprise comme un effet combiné du maintien de la pleine responsabilité humanitaire et

politique de l'ONU sur leur sort, ainsi que de la nécessité de résoudre leur déplacement par le retour plutôt que par la réinstallation, ce qui a été promu pour d'autres problèmes de réfugiés dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

L'UNCCP est tombé en désuétude en 1960 en raison de l'absence de perspectives de parvenir à un règlement politique qui permettrait le retour des Palestiniens déplacés, faisant disparaître ainsi le cadre unique qu'il représentait. Il est important de noter que la disparition de l'UNCCP a mis l'accent sur le financement de l'UNRWA plutôt que sur la résolution des problèmes politiques sous-jacents qu'Israël a mis en place pour empêcher le retour des Palestiniens. En se concentrant sur les symptômes humanitaires du déplacement des Palestiniens au lieu de contester ses fondements politiques, la communauté internationale et Israël ont cherché à substituer l'aide humanitaire à la justice.

Pendant près de 40 ans après sa création, le renouvellement du mandat de l'UNRWA par l'Assemblée générale des Nations unies a été une question de routine. En l'absence de solution politique, l'UNRWA n'était pas seulement l'incarnation de la responsabilité internationale pour la question des réfugiés palestiniens, mais il était également perçu comme un stabilisateur qui empêchait les bouleversements sociaux et politiques dans la région grâce à la fourniture de ses services vitaux.

L'UNRWA et les politiques gouvernementales

Bien que l'Assemblée générale des Nations unies ait renouvelé à plusieurs reprises le mandat de l'UNRWA, qui est désormais la seule agence des Nations unies à s'occuper du sort des Palestiniens déplacés, et l'ait récemment prolongé jusqu'au 30 juin 2026, ce mandat n'est pas assorti d'un financement durable.

De plus, les fonds fournis sont souvent assortis de conditions. Compte tenu de la nature temporaire de l'UNRWA, son financement a été rendu dépendant des contributions volontaires.

Les contributions les plus importantes à l'UNRWA proviennent historiquement des États-Unis et de l'Allemagne, suivis par l'UE (sur la base des chiffres de 2022). Comme les Palestiniens se voient toujours refuser leur droit au retour, l'UNRWA a dépassé sa durée de vie prévue de plus de sept décennies après sa création.

Néanmoins, le caractère volontaire de son financement n'a pas changé, ce qui le rend vulnérable aux caprices politiques des États donateurs.

Israël mène depuis longtemps une

campagne soutenue contre l'UNRWA, visant à y mettre fin. Alignée sur les racines intrinsèquement racistes du sionisme et de son idéologie coloniale, la guerre d'Israël contre l'UNRWA est associée au fait que l'agence est le seul engagement international qui subsiste en faveur du droit au retour des Palestiniens et qu'elle incarne la responsabilité internationale pour la question des réfugiés palestiniens.

Les attaques récurrentes et croissantes d'Israël contre l'UNRWA visent à effacer la question des réfugiés palestiniens et à rejeter leur droit collectif au retour. Depuis sa création par la violence coloniale, Israël n'était pas disposé à accepter le rapatriement des Palestiniens, car il voyait dans leur retour une menace pour son existence.

À cette fin, il a mis en place de multiples mesures qui ont empêché le retour d'environ 750 000 Palestiniens déplacés.

Conformément aux racines coloniales et racistes de l'idéologie sioniste, l'État nouvellement créé a empêché le retour des Palestiniens dans leurs foyers et sur leurs terres afin de s'approprier la géographie palestinienne sans sa démographie palestinienne, tout en cherchant à les remplacer par des migrants juifs afin d'établir puis de garantir une majorité juive. Cependant, la signature des accords d'Oslo en 1993 et la création de l'Autorité palestinienne (AP) ont donné à Israël de nouvelles occasions d'enterrer définitivement la question des réfugiés palestiniens. Même si le droit au retour ne fait pas l'objet de négociations, la question des réfugiés palestiniens a été reléguée à une question bilatérale israélo-palestinienne et parmi les « questions relatives au statut permanent ».

En conséquence, Israël espérait que les services de l'UNRWA seraient transférés à l'Autorité palestinienne et aux États arabes afin de parvenir à une intégration formelle d'une grande partie de la population réfugiée palestinienne.

Tout en refusant de rapatrier les réfugiés palestiniens au motif qu'il doit préserver une majorité démographique juive, Israël a promu l'idée d'installer les réfugiés palestiniens dans leurs États d'accueil comme substitut au rapatriement.

Toutefois, les États arabes étant réticents à intégrer les réfugiés palestiniens, Israël avait tout intérêt à affaiblir l'UNRWA afin de contraindre les États arabes à fournir des services à la population réfugiée, ce qui conduirait à leur intégration de facto dans leurs États d'accueil.

L'antagonisme d'Israël à l'égard de l'UNRWA est devenu palpable au lendemain des accords d'Oslo. Ses efforts politiques stratégiques pour délégitimer l'agence ont évolué et se

sont intensifiés au fil du temps, notamment par la diffamation, la désinformation et la fabrication d'allégations d'antisémitisme, pour n'en citer que quelques-unes.

Ces accusations ont aggravé la crise financière de l'UNRWA en détournant les fonds des programmes réguliers au profit de projets spéciaux destinés à répondre à ces accusations.

La lutte pour le financement de l'UNRWA s'est encore aggravée en 2018, lorsque l'administration Trump a cessé de financer l'agence, ce qui représentait jusqu'alors 360 millions de dollars par an et contribuait à un tiers de son budget annuel. En tant que principal donateur de l'agence, la décision a été motivée politiquement pour forcer les Palestiniens à revenir à la table des « négociations » avec Israël, au milieu des auspices américains des accords de normalisation entre Israël et certains États arabes.

Malgré la décision de l'administration Biden de rétablir partiellement le financement de l'UNRWA en 2021, la décision de Trump a plongé l'UNRWA dans un déficit historique dont elle ne s'est jamais complètement remise.

La cessation du financement face au génocide

Aujourd'hui, l'UNRWA est confronté à une pression financière croissante qui menace son avenir à la suite de la suspension et de la réduction des fonds par plusieurs des principaux donateurs de l'agence, notamment les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Ces réductions font suite à des allégations israéliennes non fondées selon lesquelles 12 des 13 000 employés de l'UNRWA à Gaza auraient participé à l'opération « Déluge al-Aqsa » menée par le Hamas en 2023.

Bien que certains fonds aient été rétablis depuis, les allégations n'ayant pas été prouvées, les réductions sans précédent de la majeure partie du financement de l'UNRWA font peser de graves menaces sur sa survie.

Dans le contexte du déficit budgétaire chronique de l'UNRWA, la capacité de l'agence à servir les réfugiés palestiniens et à remplir suffisamment son mandat d'assistance était déjà entravée avant octobre 2023.

Néanmoins, la dernière décision de dé-financement de l'UNRWA par les alliés d'Israël n'est pas seulement un symptôme d'un obstacle structurel dans le cadre de financement de l'UNRWA. C'est aussi le point culminant de la stratégie délibérée d'Israël pour anéantir l'agence et mettre fin au droit inaliénable au retour.





En fait, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a demandé la dissolution de l'UNRWA dans ses plans d'après-guerre pour Gaza, tandis que des appels similaires ont été lancés pour fermer le bureau de l'UNRWA à Jérusalem.

La dernière campagne de dé-financement contre l'UNRWA se distingue par le moment où elle est menée, un jour seulement après que la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu un arrêt provisoire reconnaissant le risque plausible de génocide de la part de l'État d'Israël.

Dans ses mesures provisoires, la CIJ a ordonné qu'Israël « prenne des mesures immédiates et efficaces pour permettre la fourniture des services de base et de l'assistance humanitaire dont le besoin se fait sentir d'urgence, afin de remédier aux conditions de vie difficiles auxquelles sont confrontés les Palestiniens dans la bande de Ghaza ». La campagne de dé-financement de l'UNRWA était une forme flagrante de rétorsion face à l'arrêt de la CIJ, destinée à détourner l'attention de ses conclusions. Au lieu de suspendre l'aide financière et l'assistance militaire à Israël, la décision de supprimer le financement de l'épine dorsale de l'aide humanitaire fournie aux réfugiés palestiniens à Ghaza souligne le mépris flagrant des obligations des États en vertu de la Convention sur le génocide.

Selon la Convention sur le génocide, les États ont la responsabilité de prendre des mesures pour prévenir et punir le crime de génocide. Cette obligation, qui s'ajoute à l'interdiction des actes génocidaires, est considérée comme une norme du droit coutumier international et est donc contraignante pour tous les États, qu'ils aient ou non ratifié la convention elle-même.

En effet, le Nicaragua a intenté une action en justice contre l'Allemagne devant la CIJ pour avoir manqué à son obligation de prévenir le génocide contre le peuple palestinien en supprimant son aide à l'UNRWA, entre autres actions. Bien qu'elle ne soit pas nouvelle, la dernière campagne contre l'UNRWA est particulièrement alarmante. Son ampleur sans précédent et son moment très à risque ne tiennent pas compte des besoins vitaux des millions de Palestiniens de Ghaza à un moment aussi critique.

À ce moment crucial, l'effondrement de l'UNRWA aura un effet dévastateur sur la population de réfugiés palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur de la bande de Gaza.

Les conséquences d'un démantèlement de l'UNRWA

Sans un financement suffisant, l'UNRWA ne peut pas continuer à

mener ses opérations vitales en Cisjordanie, à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie.

Le démantèlement de l'UNRWA constituerait une violation du droit international, en ce qui concerne le mandat de l'UNRWA de fournir une assistance aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que leur retour soit rendu possible.

En tant que principal fournisseur d'aide humanitaire aux réfugiés palestiniens, l'arrêt de ses opérations et de ses services laisserait 5,9 millions de réfugiés palestiniens dans la région sans éducation, sans soins de santé, sans emploi, sans eau, sans assainissement ou sans projets d'infrastructure dans les camps de réfugiés où l'UNRWA opère.

Cela signifie en fait la destruction massive de la vie civique des réfugiés palestiniens.

À Gaza, en particulier, la population assiégée dépend plus que jamais de l'UNRWA pour ses services vitaux et son soutien dans le cadre de l'attaque génocidaire d'Israël.

En tant que principale organisation humanitaire opérant dans la région, l'UNRWA gère les abris surpeuplés, l'aide alimentaire (près de 250 000 personnes dans le nord de Ghaza dépendent de l'aide alimentaire de l'UNRWA depuis le début de la campagne génocidaire) et les soins de santé primaires (environ 570 000 personnes, dont plus de 300 000 enfants, ont bénéficié du soutien psychologique de l'UNRWA dans la bande de Gaza). L'arrêt du financement de l'UNRWA équivaut donc à une condamnation à mort, d'autant plus que les Palestiniens de Ghaza continuent d'être confrontés à une famine provoquée tout à fait artificiellement et à l'apparition de maladies sous les bombardements incessants et aveugles d'Israël et la privation délibérée de l'aide.

L'obstruction de l'aide humanitaire fournie par l'UNRWA contribuera au carnage à Gaza. Aucune autre agence des Nations unies n'étant en mesure de remplacer l'UNRWA ni de fournir une aide de même ampleur, la cessation des activités de l'UNRWA ne ferait qu'exacerber la terrible catastrophe humanitaire qui s'annonce.

En ce qui concerne l'impact spécifique à Ghaza dans le contexte du génocide, le commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini, a averti que « l'ensemble de la réponse humanitaire à Ghaza s'effondrera » si l'UNRWA est démantelé, arguant que « l'idée que l'Agence puisse être démantelée sans violer une multitude de droits de l'homme et sans mettre en péril la paix et la sécurité internationales est pour le moins naïve. »

Un groupe d'agences d'aide dirigé par les Nations unies, connu collectivement sous le nom de Comité permanent interorganisations (IASC), a également averti que le

retrait des fonds de l'UNRWA « entraînerait l'effondrement du système humanitaire à Gaza, avec des conséquences humanitaires et des droits de l'homme de grande portée dans le territoire palestinien occupé et dans toute la région. »

De même, une coalition de plus de quinze organisations d'aide internationale a tiré la sonnette d'alarme sur le rôle central de l'UNRWA dans la réponse humanitaire à Gaza, écrivant que « si les suspensions de financement ne sont pas annulées, le risque d'un effondrement complet de la réponse humanitaire déjà restreinte, entraînant des pertes de vies évitables à Gaza, devient encore plus probable. »

Comme le montre clairement l'affaire du Nicaragua contre l'Allemagne, la suspension du financement de l'UNRWA au milieu du génocide en cours à Ghaza viole l'obligation légale des États de prévenir le génocide, et expose donc les États complices à des conséquences juridiques pour avoir aidé et encouragé les crimes de guerre d'Israël.

Comme l'a fait valoir le Nicaragua devant la CIJ

La disparition ou la réduction importante du travail de l'UNRWA facilitera la répétition et la dissimulation de graves violations du droit international. Non seulement il s'agit en soi d'une violation de l'obligation de prévenir le génocide et d'assurer le respect des lois de la guerre par d'autres, mais cela indique une plus grande implication dans la facilitation de ces activités illégales. Cet argument s'applique également aux États-Unis, qui ont non seulement supprimé les fonds destinés à l'UNRWA, mais dont le Congrès a également adopté une interdiction d'un an sur les fonds de l'UNRWA.

La campagne de dé-financement lancée contre l'UNRWA risque d'effacer le dernier engagement international en faveur d'une juste solution à la situation des réfugiés palestiniens et de leur droit collectif au retour, tel qu'il est inscrit dans la résolution 194. La menace qui pèse sur la survie de l'UNRWA en tant que seule agence s'occupant des réfugiés palestiniens devrait préoccuper chaque Palestinien et chaque responsable politique.

La suspension des fonds de l'UNRWA à un moment aussi critique sert l'objectif d'Israël d'éliminer l'agence dans son intégralité et, avec elle, la question des réfugiés palestiniens.

Recommandations

Afin que les presque deux millions de Palestiniens de Ghaza puissent recevoir l'aide humanitaire vitale et l'assistance auxquelles ils ont droit, les nations qui n'ont pas encore rétabli leur financement à l'UNRWA doivent immédiatement reprendre et augmenter leur soutien. Cela est conforme au droit

international et à leur obligation de prévenir les génocides, ainsi que d'éviter d'infliger de nouveaux préjudices ou une punition collective aux Palestiniens, en particulier à Gaza

-Les Nations unies devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier et remplacer le système de financement de l'UNRWA en demandant aux États membres de verser des contributions obligatoires. Ce faisant, l'UNRWA serait libéré des intérêts politiques des États membres.

-Les entreprises privées devraient augmenter leurs contributions à l'UNRWA dans le cadre de leur politique de responsabilité sociale. Cela permettrait de combler le déficit financier actuel de l'UNRWA.

-Cette résolution permettrait à l'agence d'obtenir des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins croissants de ses services vitaux sur le terrain.

-Sur la base de sa longue tradition de désinformation et de manipulation, la communauté internationale devrait examiner minutieusement toutes les accusations israéliennes portées contre les Palestiniens. Lorsque des accusations sont portées, les États tiers doivent entreprendre leurs propres enquêtes indépendantes pour vérifier les allégations israéliennes, et ne pas supposer qu'Israël est un acteur de bonne foi dans le processus. Même dans les cas où les allégations sont avérées, la communauté internationale doit épuiser toutes les mesures possibles pour éviter la punition collective du peuple palestinien dans son ensemble lorsqu'elle tente d'obliger les individus à rendre des comptes.

Suite et Fin

Auteur : Shatha Abdulsamad

* Shatha Abdulsamad est une chercheuse et analyste politique palestinienne basée à Berlin. Elle a précédemment travaillé en tant que chercheuse pour le projet de recherche sur les politiques publiques Alternative Policy Solutions à l'université américaine du Caire, en tant que responsable politique au consulat britannique de Jérusalem et en tant que gestionnaire de programme pour le groupe de réflexion allemand Friedrich-Ebert-Stiftung. Shatha est titulaire d'une maîtrise en droit international des droits de l'homme et en études sur les réfugiés de l'université américaine du Caire et d'un diplôme supérieur en communication stratégique et politique de l'université de Birzeit. Shatha a bénéficié d'une bourse Erasmus Mundus en Belgique et est titulaire d'un second master en gestion d'entreprise de la Vrije Universiteit Brussel.

EN RAISON DES ÉVÉNEMENTS DU STADE «HAMLAOUI»

Programmation des rencontres des 28^e et 29^e journées sans public

La Fédération Algérienne de Football "FAF" a annoncé officiellement la programmation des rencontres des 28^e et 29^e Journées du Championnat Professionnel avec interdiction de déplacement des supporters des équipes visiteuses à la 30^e journée.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Cette décision est intervenue après la réunion du "comité d'urgence" de la "FAF" en raison des événements malheureux connus dans le stade "Hamlaoui" à Constantine, lundi.

À l'occasion de la rencontre du CSC contre USMA, dans le cadre du règlement de la 24^e journée.

La FAF a regretté dans un communiqué publié sur son site internet, à propos de ces événements.

Elle a condamné les émeutes qui ont porté atteinte à l'image du sport algérien, soulignant que «de tels comportements ne peuvent être ignorés», en ajoutant qu'«il est



nécessaire de lutter contre le fléau de la violence.» D'autre part, la fédération a décidé d'interdire le déplacement des supporters des équipes visiteuses à la 30^e et dernière journée du championnat de la saison en cours.

Le comité d'urgence a également exigé de son homologue, le comité de discipline de l'Association, la nécessité de traiter de manière sévère les faits graves vécus dans le Stade Constantine, et de prononcer des sanctions strictes.

Parallèlement à cela, la "FAF" a appelé à l'ouverture d'une enquête sur les circons-

tances de l'organisation et du comportement, la confrontation du CSC et l'USMA.

Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer ce phénomène de violence et faire en sorte que les stades restent des lieux de coexistence et de respect mutuel.

Enfin, elle a appelé toutes les parties concernées, en particulier les joueurs de football et la presse sportive à apporter leur soutien pour promouvoir les valeurs du noble esprit sportif.

M. H.

SUPER DIVISION – PLAY-OFF (2^e J) Le MCA et le WOB confirment

Le MC Alger et le WO Boufarik ont confirmé leur bonne entame de la deuxième phase du Championnat national de basketball, Super Division, en enregistrant un second succès lors de la 2^e journée des play-offs, disputée samedi à Staouéli (Alger).

Ils sont désormais deux à se partager le fauteuil de leader. En effet, le MCA et le WOB ont réussi à se maintenir dans le top du classement en alignant une deuxième victoire consécutive, à l'issue de deux rencontres au scénario diamétralement opposé.

Dans ce premier derby algérois du jour, le MCA (1e - 4 pts) a dominé le NA Hussein Dey (5e - 2 pts) en terminant la partie avec 20 points d'écart au tableau d'affichage (78-58).

De son côté, le WOB (2e - 4 pts) a bataillé pour s'imposer face au TRA Draria (3e - 3 pts) sur le scoré ultra serré de 81 à 80. Au moment où les Boufarikois comptaient 6 points d'avance à l'issue du 3^e quart-temps (65-59), les protégés d'Amine Chenieff ont failli niveler le score et arracher les prolongations.

Pour sa part, le NB Staouéli (4e - 3 pts) s'est relancé dans la course aux deux premières places qualificatives pour la finale de la Super Division après avoir infligé au tenant du titre, l'USM Alger (6e - 2 pts), sa deuxième défaite de rang (75-67). Il convient de rappeler que les deux premiers au classement à l'issue des deux tournois play-offs se qualifient en finale, qui se jouera en aller-retour avec une belle éventuelle.

MONDIAL-2026/ALGÉRIE L'équipe nationale au complet pour la 3^{ème} séance d'entraînement

La sélection nationale de football, avec un effectif au complet, a effectué, lundi après-midi, sa troisième séance d'entraînement au Centre technique à Sidi Moussa (Alger), en prévision de son match face à la Guinée, jeudi (20h00) au stade Nelson Mandela de Baraki, pour le compte de la 3^{ème} journée des éliminatoires du groupe G de la Coupe du Monde de la FIFA 2026.

La séance qui a vu la présence pour la première fois depuis l'entame du regroupement de l'ensemble des joueurs convoqués par le coach national, Vladimir Petkovic, avec l'arrivée des défenseurs Mohamed Amine Tougaï (ES Tunis/Tunisie) et Kévin Guitoun (FC Metz/France), ce dernier arrivé légèrement en retard au CTN s'est contenté d'un entraînement individualisé.

Le staff technique a de nouveau consacré cette séance au travail technico-tactique.

La 4^e séance programmée mardi débutera juste après la zone mixte prévue avec certains joueurs.

Avec l'arrivée de ces deux derniers joueurs, l'effectif des "Verts" est désormais au grand complet, à trois jours du match face

au "Syli national", qui se trouve quant à lui en stage à l'étranger, avant de rallier Alger demain mercredi.

Le match contre la Guinée, et celui prévu face à l'Ouganda, le lundi prochain à Kampala, sera les deux premiers matchs officiels pour Petkovic, qui a signé ses grands débuts sur le banc du "Club Algérie" en mars dernier, à l'occasion du tournoi FIFA-Series 2024, avec deux matchs au menu: face à la Bolivie (3-2) et l'Afrique du Sud (3-3).

Lors des deux premières journées des qualifications du Mondial-2026, disputées en novembre 2023, l'Algérie avait bien démarré, en alignant deux victoires: à domicile contre la Somalie (3-1), puis en déplacement contre le Mozambique (2-0). Un sans-faute qui place les Verts en tête du groupe avec 6 points, à trois longueurs d'avance du Botswana, de la Guinée, de l'Ouganda, et du Mozambique, qui comptent 3 points chacun, alors que la Somalie ferme la marche avec 0 point.

Seul le premier du groupe à l'issue des dix journées se qualifiera directement pour la phase finale du Mondial-2026.

HANDBALL, COUPE D'ALGÉRIE

Rendez-vous ce vendredi pour les quarts de finale de finale

Les quarts de finale de la Coupe d'Algérie de handball auront lieu ce vendredi, a-t-on appris ce dimanche auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAHB). Alors que la course au titre bat son plein, avec le déroulement de deux tournois des play-offs, la FAHB a décidé de mettre une pause dans cette bataille acharnée afin de faire jouer les quarts de finale de Dame Coupe.

Ainsi, les amateurs de la petite balle algérienne auront droit, ce vendredi, à trois rencontres, prévues à partir de 16h00. Ainsi, M Bordj Bou Arreridj-MC Oued Tilet aura lieu à la salle de Bousmail (16h00), l'IC Ouargla croisera le fer avec la JS Bir Mourad Rais à Ain Touta (16h00), tandis que la rencontre O El Oued-AB Barika se jouera à El Meghair (16h00).

Concernant le quatrième et dernier quart de finale, devant mettre aux prises la JSE Skikda et le vainqueur du HBC El Biar-CR Bordj Bou Arreridj, tout porte à croire qu'il sera ajourné en raison des réserves formulés par la formation bordjienne suite à sa défaite concédée face aux El Biarois (40-38), lors du tour précédant disputé le 14 mai dernier.

Le MC Alger honoré par la Sonatrach

Une fête honorifique a été organisée par la Sonatrach pour célébrer le titre de champion d'Algérie de football remporté par le MCA. Cette fête qui a eu lieu dimanche à Alger a été marquée par la présence du P.-dg de l'entreprise nationale des hydrocarbures, Rachid Hachichi, ayant tenu à féliciter personnellement les joueurs, leurs entraîneurs et les membres de leur staff médical pour cette consécration.

D'autres clubs et athlètes parrainés par la Sonatrach distingués

Outre la célébration de ce huitième titre de champion d'Algérie au palmarès de vieux club algérois, l'hommage de Hachichi s'est étendu à d'autres clubs et d'autres athlètes parrainés par la Sonatrach, qui ont obtenu de bons résultats au cours de la saison écoulée, y compris en handisport. « La Sonatrach est une entreprise citoyenne et son soutien ne se limite pas uniquement au Mouloudia. Il s'étend à d'autres clubs algériens et d'autres athlètes dans les sports individuels, y compris en handisport », a-t-il assuré dans son allocution. A travers cette fête honorifique, la Sonatrach espère encourager les clubs et les athlètes placés sous sa tutelle, en les incitant à avoir d'autres bons résultats à l'avenir.

FOOTBALL : MATCH AMICAL INTERNATIONAL



20h50

TF1

Dans le cadre de sa préparation pour l'Euro 2024 organisé en Allemagne du 14 juin au 14 juillet, l'équipe de France reçoit le Luxembourg en match amical. Sur la pelouse du stade Saint-Symphorien à Metz, Didier Deschamps, le sélectionneur des Bleus, devrait procéder à une large revue d'effectifs en donnant du temps de jeu aux joueurs sélectionnés. Les partenaires d'Antoine Griezmann et les siens chercheront à peaufiner leur tactique afin de décrocher une victoire avec la manière, très importante pour engranger de la confiance. Les Tricolores affronteront ensuite en match amical le Canada le 9 juin prochain. Ils débiteront le championnat d'Europe des Nations contre l'Autriche, le 17 juin.

THE POD GENERATION



20h10

CANAL+

Décidé à avoir un enfant, un jeune couple choisit de faire appel à une entreprise qui propose les services de fort surprenantes capsules de gestation.

APOCALYPSE : LES DÉBARQUEMENTS



20h10

2

Printemps 1944. Dans son QG du sud de l'Angleterre, le général Eisenhower supervise les préparatifs de la plus colossale opération amphibie de l'Histoire. Les Alliés veulent mettre fin à la domination d'Hitler sur l'Europe occidentale. L'assaut est préparé avec d'autant plus de minutie que l'échec de la première tentative de raid sur Dieppe en 1942 a été riche d'enseignements. En Angleterre, les troupes sont entraînées dans le plus grand secret. Alors que tout est prêt pour le jour J, initialement prévu le 2 juin, les mauvaises conditions météo obligent le commandement à reporter l'opération Neptune, mettant son succès en péril.

LE VILLAGE DES ENDORMIS



20h10

3

Tandis qu'un meurtrier, Lucas, s'évade au cours d'un transfert de prison, un étrange phénomène bouleverse soudain la vie d'un village. Des habitants tombent les uns après les autres dans un sommeil prolongé. C'est dans ce climat de panique et d'angoisse que Mathieu, capitaine de gendarmerie au bord du divorce, doit retrouver Lucas et enquêter sur une série de crimes. Avec l'aide d'Elise, médecin spécialiste du sommeil venue en renfort à l'hôpital, il va découvrir l'origine de ces mystérieux endormissements qui n'est pas sans lien avec les meurtres sur lesquels il enquête. Une affaire sombre qui révélera de profondes "blessures" infligées à la terre.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

MONGEVILLE



20h20

G8

Le juge Legoff est assassiné devant le Palais de justice de Bordeaux. Mongeville et Valentine fouillent dans le passé de ce magistrat aussi austère que rigoureux, connu pour son intégrité sans faille ; ce qui ne manquait pas de lui valoir quelques solides rancœurs parmi ceux qu'il a condamnés, du simple père de famille au député.. C'est une enquête difficile qui attend Mongeville.

LA GRANDE LIBRAIRIE



20h05

5

Cette semaine, La Grande Librairie consacre une émission spéciale aux littératures européennes. A cette occasion, elle se tiendra à Strasbourg, en public, dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale et universitaire. La ville vient d'obtenir, pour une durée d'un an, le label "Capitale mondiale du livre UNESCO", première ville de France à recevoir cette distinction.

TOP CHEF



20h10

6

Pour cette 13e soirée, la compétition monte encore d'un cran ! Les candidats encore en lice et leurs chefs ne se doutent de rien mais une énorme surprise les attend : le chef multi-étoilé Pierre Gagnaire a, pendant des semaines, organisé dans l'ombre un concours avec tous les candidats sortants.

CASTLE



20h05

Chérie 25

Une étudiante a été découverte sur un chantier, exécutée de deux balles dans la tête. La balistique révèle qu'elle a été tuée avec l'arme que le lieutenant Ryan s'était fait voler par le Triple Tueur...

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information *Libre*

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	03:32
Dohr	12:46
Asr	16:36
Maghreb	20:02
Icha	21:46

KSAR BAGHAÏ À KHENCHELA

DÉCOUVERTE DE VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES ET DE SÉPULTURES

La première phase de fouilles scientifiques entreprises à Ksar Baghaï dans la wilaya de Khenchela, a été ponctuée par la découverte de vestiges archéologiques et de sépultures datant des périodes byzantine et islamique», rapporte l'APS citant un chercheur du Centre national de recherche en archéologie (CNRA), Kamel Meddad.

Le responsable du projet de fouilles scientifiques à Ksar Baghaï, a en effet déclaré à l'APS que la phase d'exploitation de ce site a été limitée entre la période byzantine, du 7^e au 8^e siècle après J.-C. et la période islamique «tardive du 15^e siècle.» La certitude quant au fait que cette phase ait mis au jour des vestiges remontant à la période byzantine est confortée par les techniques de construction des murs, le revêtement du sol, les artefacts en poterie et les pièces de monnaie antique trouvés dans la région.

La dernière phase d'exploitation du site de Ksar Baghaï a également permis la découverte de sépultures contenant des ossements humains enterrés selon le rite islamique, tournés vers la Qibla, selon le même responsable qui a souligné que les fouilles se poursuivent toujours, sachant que le projet de fouilles scientifiques



organisées s'étend sur plusieurs années, et donne lieu à la programmation d'une «campagne» chaque année durant l'automne, les conditions climatiques offrant en cette saison des conditions appropriées à l'équipe de chercheurs qui peut ainsi faire une lecture correcte de l'histoire de la

région, en particulier, et de l'Algérie, en général. Selon la même source, «une équipe de 7 chercheurs du CNRS, ainsi que plusieurs enseignants universitaires d'archéologie et des étudiants de la wilaya de Khenchela et de ses environs, ont supervisé, en coordination avec la direction

locale de la culture et des arts, le Musée public national et l'Office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés (OGEBEC), la première phase des fouilles scientifiques de Ksar Baghaï qui a débuté le 15 mai pour prendre fin lundi dernier, soit une durée 20 jours.»

Le site archéologique de Ksar Baghaï, situé à 9 km de Khenchela, connu également sous le nom de «palais de la Kahina», avait été classé bien culturel national protégé en novembre 1999.

De nombreux vestiges sont encore enfouis sous terre, nécessitant la programmation d'autres fouilles scientifiques pour les mettre au jour.

CONCOURS DES JEUNES ENTREPRENEURS

«OOREDOO» SPONSOR OFFICIEL DE LA 13^e ÉDITION

L'Association « INJAZ El Djazair » a organisé à l'Ecole Supérieure de l'Hôtellerie et de la Restauration (ESHRA) d'Alger, une cérémonie de proclamation des projets lauréats de la treizième édition du concours annuel des jeunes entrepreneurs, avec le parrainage officiel de l'entreprise «Ooredoo».

Cette cérémonie, organisée sous l'égide du ministère de l'Economie de la connaissance, des start-ups et micro-entreprises, et avec la contribution d'Ooredoo comme sponsor officiel, a été marquée par la présence du ministre Yacine El-Mahdi Oualid, des représentants des ministères de l'Industrie et de l'Environnement, ainsi que les responsables de l'entreprise Ooredoo. Dans son discours d'ouverture, le président du conseil d'administration d'INJAZ El Djazair, Ali Azouz, a salué « le soutien continu des pouvoirs publics, notamment du ministère de l'Economie de la



Connaissance, des Start-ups et Petites Entreprises, et du ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche scientifique.» Il a également exprimé sa sincère gratitude à l'opérateur de la téléphonie mobile Ooredoo Algérie, sponsor officiel de cette treizième édition consécu-

tive, soulignant le rôle clé que jouent ces acteurs dans l'accompagnement de la jeunesse encouragée par « INJAZ El Djazair » tout au long de l'année dans les domaines de l'entrepreneuriat et de l'emploi. Depuis le début de ses activités, cette collaboration a permis à l'Association d'avoir un impact positif sur la vie de plus de 150 000 étudiants à travers 49 wilayas. A cette occasion, le directeur général de l'entreprise Ooredoo, Roni Tohme, a déclaré : « Ooredoo, en tant qu'entreprise œuvrant pour la promotion de l'innovation et de la créativité, est fière de soutenir les réalisations de l'Algérie pour la treizième année consécutive, et de contribuer dans la réussite de cette prestigieuse édition annuelle dédiée aux jeunes porteurs de projets. » « La contribution d'Ooredoo à ce concours souligne sa volonté de continuer à promouvoir l'excellence et l'innovation auprès des jeunes talents algériens et à développer leur potentiel dans le domaine de l'entrepreneuriat », a-t-il ajouté.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

29 morts et plus de 1600 blessés en une semaine

«Vingt-neuf personnes ont trouvé la mort et 1600 autres ont été blessées dans 1343 accidents de la route enregistrés durant la période allant du 26 mai au 1 juin courant, à travers le pays», a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile.

«Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'Sila avec 5 personnes décédées et 28 autres blessées suite à 28 accidents de la circulation», précise la même source. «Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 1459 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (145 incendies), Blida (83) et Chlef (71)», ajoute le communiqué. Aussi, pour les opérations diverses, la Protection civile a effectué 6591 interventions, durant la même période pour le sauvetage de 355 personnes en situation de danger et l'exécution de 5482 opérations diverses d'assistance.

NOYÉS DANS UN PLAN D'EAU À ASLA (NÂAMA)

Les corps de deux enfants repêchés

«Les agents de la Protection civile ont repêché, lundi soir, les corps de deux enfants noyés dans un plan d'eau, dans la commune de Asla (Nâama)», a indiqué hier un communiqué de la cellule d'information de la direction de wilaya de ces services.

Les deux victimes, âgés de 14 ans, ont perdu la vie noyés dans un plan d'eau de l'Oued Merdja au lieu-dit Kebacha, à 15 km de la commune de Asla.

Les deux corps ont été déposés par les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de Asla à la morgue de la structure sanitaire de cette commune. Les services de la Protection civile ont signalé qu'à l'issue des orages enregistrés, dimanche soir dans plusieurs régions de la wilaya, trois autres personnes ont été sauvées, dont le véhicule a été inondé par les eaux de l'Oued Kaoukaw, situé à 15 km de la commune de Djeniène Bourezk.

«Les opérations de sauvetage et de recherche de victimes probables, suite à ces orages, se poursuivent au niveau des sites des crues des oueds, dont le débit des eaux s'est accru suite à de fortes pluies enregistrées au sud de la wilaya», a-t-on ajouté.